

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
21 octobre 2005**

**FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION
DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le FDPTP 2005 s'élève à 18,6 M€, compte tenu de l'augmentation de la contribution de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du fait de l'accroissement des produits écrêtés des entreprises Ford et Yara. Ce montant en progression de 5 % par rapport à celui de l'an dernier provient de :

X l'écèlement intercommunal pour 7,3 M€ répartis en deux fractions :

- ➡ un reversement prioritaire de 2,2 M€ affecté aux communautés de communes à TPU, étant précisé que la plus grosse part revient à la CC de Saint-Ciers sur Gironde (2,1 M€) ;
- ➡ le solde, soit 5,1 M€, est attribué aux groupements défavorisés (2 %), aux communes concernées (48 %) et aux communes défavorisées (50 %).

X l'écèlement communal pour 11,3 M€ partagés entre :

- ➡ les communes concernées (2,9 M€) : ce sont d'une part celles où sont domiciliés au moins 10 salariés de l'un des établissements écrêtés et, d'autre part, celles qui ont réalisé des équipements particuliers dans le cadre du "Programme Grand Chantier";
- ➡ les communes défavorisées (9,4 M€). Cette fraction fait l'objet d'un premier prélèvement de l'ordre de 8 M€, qui garantit aux communes 90 % de leur dotation défavorisée 2004. Le solde (1,5 M€) est fonction de deux critères : le potentiel financier et les ressources financières, différenciés selon des strates de population.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, compte tenu de l'absence d'engagement ferme et définitif de la C.U.B. sur le reversement de son accroissement de produit de T.P., et dans l'objectif de garantir le versement aux communes de leur dotation en 2005, la commission propose que le Conseil Général délibère sur une nouvelle répartition n'intégrant pas ce versement.

Yves LECAUDEY :

Vous avez trouvé en début de séance un dossier qui annule et remplace le rapport qui figurait dans le dossier au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe

Professionnelle. Pourquoi ? Ce changement est motivé par un amendement de la commission des finances d'hier, tout simplement parce que le fonds départemental de péréquation de la T.P. est alimenté par l'écêtement (je ne repasse pas sur les explications, on les donne chaque année) des établissements industriels qui ont un dépassement ramené à l'habitant supérieur à deux fois le quota. Et ce dispositif a été mis à mal, au bon sens du terme, lorsque la C.U.B., communauté d'agglomération, a opté pour la T.P.U. Ce qui veut dire que dans les communes qui composent une communauté d'agglomération ou une communauté de communes d'ailleurs, au taux unique de taxe professionnelle, il n'y a plus de taxe professionnelle dans les communes, donc plus d'écêtement possible, et cette perte d'écêtement au niveau des communes amenait une diminution du fonds de péréquation de la T.P.

Il y a eu un dispositif législatif qui était un amendement Juppé, disons les choses telles qu'elles sont, qui a prévu, alors que la loi initiale disait : "il faut garantir une stabilité du fonds départemental, et pour garantir cette stabilité on prélèvera sur les ressources T.P. de la communauté d'agglomération qui bénéficie du surplus de T.P. qui était jusqu'ici écêtée, et on aura une stabilité de ce fonds". Est arrivé l'amendement Juppé qui a dit que lorsque le produit de la T.P. sur la communauté d'agglomération était inférieur à celui de l'année précédente, le prélèvement sur ce produit, au bénéfice du fonds départemental, était réduit. L'an dernier, nous avons réduit ce prélèvement sur la T.P. de la C.U.B. de plus d'un million d'euros. Cette année, le produit T.P. de la C.U.B. des établissements écêtés, bien entendu, a augmenté de 3,50 % à peu près, et nous avons dit à la C.U.B. : "en application du principe Roux-Combaluzier l'année dernière nous avons renoncé à du prélèvement ; cette année, comme la loi le permet, on pense que vous pourriez apporter au fonds départemental une participation supplémentaire chiffrée à 224 000 €." Verbalement, le directeur général des services nous a dit que sur le principe c'était d'accord, et lorsque hier, nous avons reçu, juste avant la commission des finances, une lettre de la C.U.B. nous disant que sur le principe c'est bien d'accord, mais il faut amalgamer cette négociation avec une renégociation de partenariat sur d'autres sujets : le logement, le transport, entre la C.U.B. et le Département, et qui faisait noter que la C.U.B. amène le plus gros de ce produit péréqué et qu'elle n'en perçoit qu'une part réduite. Mais la péréquation c'est justement pour pérenniser et la péréquation ne se fait pas au bénéfice du Département mais au bénéfice des communes du Département.

Bref, le rapport prévoyait un produit à répartir supérieur de 223 000 € à ce qu'il est aujourd'hui, puisque la C.U.B. ne donne pas suite dans l'immédiat. C'est pourquoi le même rapport, qui ne change rien à ces attendus, applique simplement la répartition à un produit inférieur de 223 000 €, et répartit la dotation 2004 en 2005. Je rappelle que le Département répartit et que la délibération donne lieu à exécution par le Préfet ; c'est le Préfet qui mandate le fonds ainsi péréqué. Aucune modification dans les critères de répartition communes défavorisées - communes concernées, c'est la loi. Aucune modification quant au prélèvement obligatoire de 30 % pour les communautés de communes issues d'une communauté de communes à taxe additionnelle ou créée en taxe additionnelle, 20 % pour les communautés de communes créées en T.P.U., ces critères sont maintenus depuis maintenant plusieurs années.

La seule modification, j'insiste là-dessus, objet de la substitution d'un rapport à un autre, est la modification de la somme à répartir, la différence portant sur 223 000 €. Ceci dit les critères appliqués à toutes les communes vous donnent la répartition de chaque commune du Département, du moins pour celles qui ont droit aux deux répartitions. Communes défavorisées c'est une combinaison du potentiel fiscal, du produit financier, etc., et des ayants droits au titre des communes concernées. Je rappelle qu'une commune concernée est une

commune qui a au moins dix salariés d'une entreprise écrêtée ; on multiplie ce nombre de salariés par quatre, famille, et cela doit représenter au moins 1 % de la population active. Si bien que d'une année à l'autre, il se peut que les communes concernées l'année précédente ne le soient plus, ou des communes qui ne l'étaient pas le soient devenues.

Voilà les seules modifications intervenues. Je pense que vous ne m'infligerez pas la lecture des dotations par commune.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2005

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 2 pour 2005, qui s'élève à 8,4 M€ au titre du Budget Principal et à 0,8 M€ au titre des Budgets Annexes, est profondément marquée par la volonté d'optimiser les crédits.

En fonctionnement, les besoins les plus importants concernent le secteur social dont la dotation serait portée à 498,5 M€. Pour l'essentiel, doivent être modifiées les aides en matière d'hébergement et de R.M.I.. Dans le premier cas, il s'agit d'abonder de 1,4 M€ le programme d'accueil familial des enfants placés (dont 0,8 M€ pour les assistantes maternelles) ainsi que la prise en charge des personnes âgées (3,5 M€), en raison d'une augmentation du nombre de bénéficiaires ; dans le second, le rythme de mandatement des allocations R.M.I. est tel qu'il convient de porter notre dotation annuelle à 116,7 M€ (dont 2,4 M€ en DM2).

Cette évolution du nombre de R.M.Istes est d'autant plus préoccupante que, dans le même temps, la part de T.I.P.P. appelée à compenser cette charge transférée montre des signes d'essoufflement ; en un an, le rendement de cette taxe affiche un recul de 3 M€ et nos perspectives de recouvrement en la matière, votées en BP à hauteur de 115 M€, tournent autour de 100 à 101 M€, hors régularisation 2004.

En souhaitant que l'État ne restera pas sourd aux arguments avancés par les Départements, et qu'il reconduira en 2005 le mécanisme de compensation intégrale promis (et toujours attendu) de 2004, il convient de ramener notre enveloppe à 110 M€ ; cela conduit à mettre en évidence un déficit de couverture de la dépense R.M.I. par les recettes de T.I.P.P. de l'ordre de 7,5 M€.

L'application de nouveaux textes publiés récemment conduisent à modifier l'enveloppe réservée à la gestion du personnel. De fait, à la prime de sommet de grade, à la revalorisation de l'indice minimal, au rappel du aux puéricultrices, s'ajoutent les prémices de la mise en œuvre de la Loi sur le Handicap, pour lequel nous inscrivons en compensation une recette en provenance de la CNSA de 0,9 M€. Cette dernière enveloppe est affectée aux frais de personnel à hauteur de 0,16 M€.

Compte tenu des 0,8 M€ de la DM2, la dotation annuelle réservée au personnel atteint ainsi 110,9 M€.

Les dépenses évoquées ci-dessus sont largement financées par redéploiement, étant entendu qu'au final, la section de fonctionnement ne bénéficie que de 1,4 M€ (soit 834,5 M€ sur l'année, en progression de 6 % par rapport aux crédits ouverts en 2004).

Le financement de la DM2 est assuré par la prise en compte de notifications de produits supplémentaires au titre de la fiscalité (rôles supplémentaires : + 3,6 M€, droits de mutation : + 6,2 M€, TDENS : + 0,3 M€) et du FCTVA (+ 3,8 M€).

Parallèlement, nous observons sur cette première partie de l'année la confirmation de la bonne tenue du rendement des droits de mutations ; la prévision peut donc être augmentée de 6,2 M€ et atteindra 141,2 M€.

Par ailleurs, la participation des handicapés à leurs frais d'hébergement peut être majorée de 1,5 M€ et nous intégrons les fonds de concours de communes et groupements de Collectivités aux constructions et rénovations de Collèges pour 0,8 M€.

A l'inverse, nous devons revoir certaines recettes à la baisse : en sus de la T.I.P.P., la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à l'A.P.A. nous informe que seulement 27,9 M€ sont attribués à la Gironde, alors que nous attendions 29,3 M€.

L'objectif majeur de notre DM2 est d'optimiser les crédits et d'améliorer les taux de réalisation de nos investissements. Dans cette optique, les échéanciers de crédits de paiement ont été réorganisés de façon à renforcer les projets offrant un degré de maturité suffisant et à anticiper certaines dépenses à venir.

C'est ainsi que nous nous portons acquéreur de l'immeuble Croix du Palais évalué à 6,3 M€, dont une partie pourra héberger la future Maison du Handicap ; à ce titre, le solde de la subvention de la CNSA (soit environ 0,5 M€) pourra être affecté à la couverture d'une petite partie de cette immobilisation.

Dans le même ordre d'idées, nous confortons nos prévisions du PPI Routes départementales (5 M€), nos aides aux investissements des communes (2 M€ soit 49,2 M€ sur l'année).

Au final, notre capacité d'investissement hors dette totalise 287 M€, montant sensiblement égal à celui de 2004 à l'issue de la DM2.

En dernier lieu, cette étape budgétaire est l'occasion pour nous d'affirmer notre volonté de favoriser les investissements à plus long terme.

Le volume des autorisations de programme 2005, voté pour 336 M€, est à l'occasion de la DM2 porté à 358 M€.

Les 22 M€ d'abondements proposés concernent l'acquisition de l'immeuble Croix du Palais, la revalorisation du projet d'extension de l'Hôtel du Département (soit un coût prévisionnel de 49,6 M€), l'aménagement du port de Lamarque (2,2 M€), les équipements touristiques (0,21 M€ au titre des hébergements et 0,35 M€ du tourisme ferroviaire).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Je pense que le texte du rapport tel qu'il figure dans le dossier parle pour nous tous. On est bien convaincu les uns et les autres, je pense, qu'une D.M. surtout N° 2, c'est le dernier ajustement de l'exercice budgétaire, dans le cas où il y aurait quelques écarts entre la prévision et la réalisation possible, et que généralement on travaille surtout à partir de virement de crédit, sauf quand on a la possibilité d'enregistrer des dernières recettes qui étaient, elles-mêmes, imprévues.

Le rapport vous indique que le montant de cette D.M. s'élève à 8,4 M€, au titre du budget principal et à 0,8 M€ au titre du budget annexe. Je précise que ce chiffre est donné par compensation des plus et des moins. Vous ne trouverez pas ces totaux dans l'annexe trois parce que celle-ci vous expose le budget article par article mais intègre aussi les mouvements d'ordre.

Que dire de cette D.M. ? Elle enregistre et cela se confirmera au moment du budget une nouvelle augmentation de notre budget social, qui s'élève, après le vote du B.S. et avant la D.M., déjà à 494 M€, et que nous sommes obligés de majorer sur la D.M.2. sur deux postes : l'hébergement enfance, les placements familiaux, et les personnes âgées en établissement, essentiellement autour de l'A.P.A.. L'autre poste qui augmente c'est celui du R.M.I., le Président en a parlé dans son discours introductif. S'agissant de l'accueil familial, le Président l'a dit, les six premiers mois de l'année par rapport à l'année dernière 156 placements d'enfants de plus, ce qui nous amène, surtout si c'est conjugué au nouveau texte qui revalorise le métier d'assistante maternelle, à revaloriser l'accueil familial pour 1,4 M€ et l'hébergement de personnes âgées de 3,5 M€, qui sont les deux gros postes. Je précise et je le rappellerai au moment du budget, qu'en terme de R.M.I., nous avons opté pour la transparence par rapport aux annonces du Gouvernement, du moins au niveau du B.P., c'est-à-dire que nous avons inscrit en équivalence recettes et dépenses, sauf que nous constatons au déroulement de l'exercice que les dépenses vont au-delà des prévisions, augmentation du nombre de bénéficiaires (j'ai du mal à employer ce terme quand il s'agit de R.M.I.) du R.M.I. et retard considérable de versement des recettes de la T.I.P.P. où à l'heure actuelle nous avons sur l'exercice 2005 un retard d'encaissement des recettes T.I.P.P. par rapport aux dépenses mandatées qui est supérieur à 6 M€, aux deux tiers de l'exercice, ce qui nous amène à minorer nos prévisions de recettes, comme cela figure dans le document. Je ne vais pas détailler les chiffres, sauf à répondre aux questions. Nous ramenons le montant prévisionnel des encaissements de la T.I.P.P. à 110 M€, alors que nous avons inscrit 115 M€ en recettes et en dépenses.

Le budget de la D.G.A.S., après la D.M. représentera 498,5 M€. Nous sommes au-delà des 50 % du budget de fonctionnement, et vous verrez tout à l'heure aux orientations budgétaires que cela ne s'arrange pas. Les dépenses de personnel sont ajustées par un besoin complémentaire de 800 000 €. Le financement, on a eu une nouvelle intéressante, prévision de recette fonds de compensation TVA inférieure à ce qu'est la recette réelle, par conséquent nous avons 3,5 M€, cela fait une recette supplémentaire qui permet de financer la D.M.2. Par ailleurs vous vous souvenez qu'au moment du B.P. nous étions sceptiques sur le montant des

bases d'imposition qui nous étaient communiquées par la direction des services fiscaux, puisque nos services avaient une estimation supérieure. Nous n'avons pas pu avoir la rectification demandée au moment où nous avons voté les taux, mais nous avons reçu il y a huit jours une rallonge fictive, parce que c'était une somme qui nous était due, de 3,6 M€, c'est-à-dire que notre calcul des bases était bien le bon. Cela finance la D.M.2. Pour mémoire, il y a la recette supplémentaire à la prévision sur la T.D.E.N.S., cependant que pour l'A.P.A., on en reparlera, nous minorons la prévision de recette du C.N.S.A., malgré les crédits supplémentaires issus du lundi de Pentecôte. Voilà les chiffres. Lorsque la loi A.P.A. est sortie la prévision était 50/50 Etat Département. Sur la première année, après un rappel exceptionnel, rappelez-vous l'emprunt de l'Etat, on était à 44 % de couverture. Sur la deuxième année 2003, on était à 39 % de couverture. Sur la troisième année nous ne sommes plus qu'à 34 % de couverture. Parce que le nombre de bénéficiaires augmente et parce que les recettes ne suivent pas le même rythme.

Voilà les quelques éléments qui sont compris dans cette D.M.2., dont je rappelle que le montant 8,4 M€, si vous rapprochez cela d'un budget qui dépasse le milliard d'euros, c'est bien le dernier ajustement.

Ce qui est intéressant, pour terminer, sur les dépenses d'investissement et pour reprendre les explications qui ont été données tout à l'heure, on insiste toujours sur le ciblage prioritaire pour les dépenses d'investissement, même si d'aucun le juge insuffisant. Il faut voir d'où on vient et quelles sont les difficultés. On travaille toujours sur un ratio, une cible de 30 % du budget consacré à l'investissement. Notre déception vient moins du montant que des lenteurs de réalisation et des obstacles que l'on rencontre, ici les intempéries, ici les appels d'offres infructueux, ici la difficulté à définir les programmes, ici des programmes bloqués parce qu'il y a des tiers cofinanceurs qui ne dégagent pas les financements. A titre d'exemple sur le contrat de plan on a 42 M€ de prévus et on aura une consommation de 25 M€ cette année, cela fait 17 M€ qui nous restent, on en reparlera sur les orientations budgétaires. Mais ce qui est important dans cette D.M.2., c'est que nous profitons d'une opportunité pour proposer l'acquisition de l'immeuble de la Croix du Palais, en face de chez nous, d'une part parce que la partie basse de cet immeuble pourrait bien devenir la coquille de la maison départementale du handicap, pour laquelle nous avons des locaux à trouver très vite, et qu'il y avait une opportunité à dégager sur un établissement assez proche d'ici et offrant des surfaces disponibles en rez de chaussée. Je rappelle qu'il s'agit d'une maison du handicap. D'où la négociation pour l'acquisition de ce bâtiment qui est en cours et qui représenterait une acquisition d'un peu plus de 6 M€. Je rappelle, parce que tout à l'heure il y a eu une erreur, que sur la maison du handicap l'Etat nous a d'ores et déjà versé 995 000 €, dont nous affectons 160 000 € pour le fonctionnement administratif de l'institution et puis l'esquisse des premiers postes, il y a eu un rapport présenté, et nous gardons le complément en autorisation de programme et crédit de paiement pour préfigurer l'acquisition qui devrait intervenir tout à fait à la fin de l'année ou au début de l'exercice suivant. Voilà pour les points d'investissement.

Vous noterez que l'on augmente la dotation pour les aides aux communes de 2 M€. En particulier on a toujours des préoccupations avec l'assainissement où les demandes enflent. Notre difficulté, parce que j'aurai l'occasion d'y insister, c'est qu'avec les communes, les tiers, on entre là dans le domaine où nous ne sommes pas maîtres, nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage. Nous inscrivons des crédits de paiement en investissement mais les dépenses ne sont réalisées que beaucoup plus tard. Nous avons un décalage d'exercice à

exercice qui fait que nous affichons des projets d'investissement, que nous réservons les sommes pour les faire, mais que ces sommes ne sont pas consommées dans l'exercice. Or nous avons équilibré ces sommes par de l'emprunt, si bien que nous arrivons sur des exercices où l'emprunt prévu n'est pas mobilisé parce que les réalisations prévues ne le sont pas non plus, elles sont différées. C'est l'explication donnée par le Président que vous retrouverez sur les orientations budgétaires. Nous mettons 153 M€ en 2006 d'emprunt, tout simplement parce que sur une base de 75 M€ par an, nous allons terminer l'exercice 2005 sans mobiliser d'emprunt. Voilà pour la description rapide en autorisations de programmes. Dernier point : 22 M€ seulement, ce sont des ajustements, le détail est dans le document et les réponses aux questions éventuelles ne manqueront pas de venir, je le pense.

Nicolas FLORIAN :

Je vais être bref. Vous vous doutez bien que l'on va voter contre, dans le droit fil de nos votes sur le B.P. et le B.S.

Quelques questions. D'une part, dans la note de présentation de la délibération, on nous parle de minimiser les recettes T.I.P.P. ; on annonce 7,5 M€, alors que dans le document budgétaire 5 M€ sont inscrits. Alors que doit-on retenir, le document budgétaire ou le rapport de présentation ?

Il y a sûrement des explications. Le prix du baril augmente. C'est vrai que la consommation a baissé, mais enfin le chiffre que nous avons en tête et qui est rapporté par la presse est 1 à 2 % de baisse de consommation, pas plus, rapporté au produit fiscal attendu, on trouve que la réduction du produit fiscal attendu est quand même conséquente.

Yves LECAUDEY :

Si vous prenez l'annexe trois, vous constaterez qu'il y a 5 M€ en diminution de recette mais qu'il y a 2 M€ en augmentation de dépense, ce qui fait bien 7,5 M€.

Nicolas FLORIAN :

Très bien. Sur le F.C.T.V.A., un tel écart 34 % entre 11 M€ d'inscrits et 14,5 M€ de recettes. Je veux bien croire qu'il y ait deux ans de décalage, mais enfin les travaux que le Conseil Général a réalisés, on les connaît. 3,5 M€ de décalage, c'est à rapporter à un volume de travaux de près de 120 M€. Ou on n'a pas vu tout ce que l'on construisait, tout ce qu'on faisait dans le Département, ou, je pense que ce n'est pas cela, on avait minimisé les recettes, ce qui peut, d'un autre côté, légitimer l'appel à l'emprunt ou la hausse de la fiscalité ; mais je ne vais pas rouvrir le débat, on aura l'occasion d'en reparler. Il y a toujours un différentiel entre la prévision et la notification, mais 34 % on trouve que cela fait beaucoup.

Enfin, sur le programme d'acquisition patrimonial, vous parlez d'acquisition de l'immeuble Croix du Palais, 6 M€, très bien. Est-ce vraiment le bâtiment le mieux adapté pour la maison du handicap ? Alors moi cela m'avait échappé que l'on pouvait utiliser le rez de chaussée. On souhaiterait avoir plus de précisions là-dessus, notamment en terme de mètres carré. C'est à côté de l'Hôtel du Département, donc j' imagine que cela vaut le coup de l'acquérir plutôt que de payer un loyer. Mais est-ce que cela vaut le coup d'acheter un immeuble qui n'a pas l'air dans un super état ? Je ne suis pas technicien, mais est-ce qu'il ne

valait pas mieux reconstruire un autre bâtiment et faire le comparatif au prix du m2 et combien cela reviendrait l'un par rapport à l'autre ?

Voilà les quelques éléments que nous livrons au débat.

Yves LECAUDEY :

Deux questions puisque j'ai répondu sur la diminution du R.M.I. Fonds de compensation de T.V.A., cela représente 34 % ramené à 10 millions, mais ramené au budget d'investissement c'est 3,4 M€ ramenés à 260, ce qui relativise davantage. Mais c'est vrai, pourquoi ? Et bien parce que depuis des années dans le Département, comme dans toutes les communes - et je prends tous les maires à témoin et tous les responsables des finances, et je pense que là le constat est facile -, ce fonds de compensation de la T.V.A. était soumis à une régulation prononcée par les services préfectoraux. On envoyait des états visant à récupérer la T.V.A. et le Préfet faisait en fonction des crédits qu'il recevait, et le moins que l'on puisse dire c'est que pour les uns et pour les autres, de la même manière, rassurez-vous, on avait droit à des ponctions par rapport à nos prévisions. Si bien que l'on est devenu très prudent dans nos prévisions, et il semble que cette année, sur ce point, il y a eu un assouplissement des mesures draconiennes en matière de fonds de compensation de la TVA, ce qui n'a rien d'étonnant puisque la loi des finances prévoit désormais que quelque soit le type d'investissement on pourra désormais récupérer la TVA, quel que soit l'intervenant. Donc cet assouplissement fait que nous avons eu une bonne surprise de 34 % par rapport à la somme inscrite 10 M€, mais de moins de 1 % par rapport au volume des crédits d'investissement.

Quant à la Croix du Palais, je ne suis pas en charge des bâtiments, mais financièrement, nous y avons déjà des services, nous avons une urgence à apporter une solution, fut-elle temporaire pour la maison du handicap ; ensuite, nous allons recevoir dans le courant de l'année 2006 des personnels à gérer, les T.O.S., les personnels de la D.D.E. qui vont demander dans l'urgence des mètres carré et des locaux. Sur ces bases-là, et c'est une solution immédiate, qui nous fait dire que, maison du handicap ou pas - parce qu'il y aura une solution pour la maison du handicap, rien ne nous permet de dire que définitivement elle sera là - de toute façon on a besoin de ces mètres carré dont une partie est déjà occupée par nos services, et la proximité joue ici. L'Etat du bâtiment sera expertisé bien entendu pour y voir les travaux d'aménagement. S'il est très vétuste cela veut dire que l'on fait vivre nos services à l'heure actuelle d'une manière désagréable ; je ne les ai pas entendu trop trop se plaindre. Par conséquent, voilà la raison qui nous a fait saisir cette opportunité, c'est dit dans le rapport. Ceci dit Nicolas Florian, vous savez aussi bien que moi que ce réflexe qui nous fait dire quelque fois que cela reviendrait sans doute moins cher de construire ailleurs, si on veut la relative proximité par rapport à nos services, la relative accessibilité pour une maison comme celle-là, et que l'on veuille bien prendre en compte le coût du foncier, je ne suis pas sûr que la construction ex nihilo serait économiquement la solution la meilleure, ce qui ne veut pas dire que l'on sera définitivement en mesure de l'éviter.

Jacques RESPAUD :

Pour apporter une précision sur la Croix du Palais, c'est un bâtiment qu'on loue à l'heure actuelle, 600 000 € par an et qui nous reviendra 6 M€ à l'achat. Je crois que c'est une bonne affaire, en dix ans c'est amorti. A l'heure actuelle on ne l'occupe pas en entier, il y a

d'autres organismes, mais cela ne suffira pas de toute manière à mettre la maison du handicap, pour laquelle il faudra chercher d'autres locaux puisque il y a près de 200 personnes.

Stéphan DELAUX :

Qui est le propriétaire ?

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

Un organisme financier parisien.

Jacques RESPAUD :

C'était vendu. Nous avons demandé à la C.U.B. de préempter en ce qui nous concerne, parce qu'il n'y aurait pas eu de problème pour trouver un acheteur privé qui aurait été prêt à encaisser les 600 000 € chaque mois. Je trouve que c'est une bonne affaire, sans problème.

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 ANNEE 2005

Ont voté pour :

- MM. BARRAU, CARREYRE, DAVID, DE GABORY, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GAUBERT, GLEYZE, HOURNAU, HILAIRE, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISSON, LAURENT, LECAUDEY, LIMINIANA, MAROIS, MARTY, MITTERRAND, MUR, PARIS, RENARD, RESPAUD, SOUBIE.

Ont voté contre :

- MM. D'AMECOURT, DELAUX, FLORIAN, LOTHAIRE.

Se sont abstenus :

- Néant

N'ont pas participé au vote :

- MM. AUGÉY, BENOIT, Mme BOST, MM. CASTAGNET, CHALARD, CESAR, DARREMONT, DARGUENCE, DORTHE, DUBOURG, DUCHENE, FATH, FOULON, GAÜZERE, GARANDEAU, LEVEAU, MADRELLE, MAGENTIES, MAUGEIN, Mme MONCOUCUT, MM. PERONNAU, PLISSON, REGERE, RIFFAUD, SAVARY, SERRANO, TOUZEAU, TRUPIN, VINCENT, YERLES.

DECISION : LA DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'ANNEE 2005 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, par 29 voix pour, 4 voix contre, aucune abstention.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2006

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La prévision est un exercice difficile que le manque de clarté du contexte qui entoure notamment la compensation des transfert de charge rend encore plus complexe. Il n'en est pas moins indispensable, puisque c'est grâce à cet outil que nous bâtissons notre réactivité, que nous pouvons anticiper certaines décisions et leur impact, en un mot, que nous nous projetons vers l'avenir. Or, le contexte actuel est préoccupant à double titre.

➡ Nous observons, en effet, une augmentation de la précarité (hausse du chômage et du nombre de R.M.Istes en Gironde). De plus, l'augmentation du prix du pétrole, qui selon les économistes devrait se poursuivre, aura une répercussion non seulement sur le prix du carburant mais également sur le coût des travaux (BTP) ; cette situation risque par ailleurs d'avoir un effet néfaste sur la consommation.

Malgré tout, l'État mise sur une croissance ambitieuse (entre 2 et 2,5 %). Cette prévision est satisfaisante à court terme pour les Collectivités puisque cet indice sert de base (avec l'inflation) au calcul des concours de l'État via le Contrat de Croissance et de Solidarité. Il n'en reste pas moins que, si la prévision n'est pas tenue, des mécanismes de régularisation ultérieurs sont mis en place, notamment en ce qui concerne la DGF.

➡ De surcroît, nous pâtissons d'un manque d'informations sur les dossiers annoncés par l'État : que ce soit au titre du transfert des charges, de la réforme de la taxe professionnelle ou des dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2006, de nombreuses questions n'ont pas obtenu de réponse certaine.

Prenons l'exemple de la Prestation Compensatoire du Handicap et des transferts de personnels de service de l'Éducation Nationale : certes le Gouvernement assure qu'il respectera le principe de neutralité des charges par la ressource transférée mais on ne sait pas, à trois mois du transfert, par quels moyens il va le faire.

Or, l'expérience en la matière (A.P.A., R.M.I.) montre qu'au fil des années ce principe est progressivement écorné...

On ne sait pas non plus quel sera l'impact pour notre produit fiscal de la réforme de la taxe professionnelle tendant au plafonnement de la cotisation en fonction de la valeur ajoutée.

En dernier lieu, signalons la perspective de la suppression de la vignette. Son rendement étant aujourd'hui résiduel, il n'y aurait pas de quoi s'émouvoir de sa disparition. Mais n'oublions pas que la compensation sera effectuée à partir d'une base amoindrie car fortement soupçonnée de fraude fiscale.

Quoi qu'il en soit, malgré les transferts de charge effectués dans les conditions que l'on a évoquées, les Départements ont eu le souci de maîtriser leur politique fiscale : en 2005, la hausse moyenne des taux s'est établie à 3,1 % pour la strate démographique et la Gironde se situe en deçà (1,64 %).

En ce qui concerne les dépenses sociales, nous nous plaçons dans la moyenne : quand la Gironde y consacre 400 € par habitant, la moyenne de la strate représente 409 €.

La volonté de renforcer les investissements constitue une préoccupation récurrente des élus locaux : les équipements de la strate ont progressé en moyenne de 7 % entre 2004 et 2005, contre 14 % pour notre département.

Dans le même temps, nous avons mené une politique de désendettement puisque notre encours réel a baissé de 137 M€ entre 2000 et 2004, ce qui nous laisse des marges de manœuvre plus larges en terme de recours à l'emprunt dans le cadre de la prospective budgétaire.

Les orientations budgétaires pour 2006 sont établies en appliquant strictement le principe de compensation à l'€ près des charges transférées, nous réservant la possibilité de rectifier notre stratégie si l'on constate le désengagement de l'État.

Les recettes non fiscales pourraient évoluer de 17 %, compte tenu d'une évaluation du rendement des droits de mutation en année pleine et d'une compensation intégrale de la Prestation Compensatoire du Handicap.

Les dépenses de fonctionnement progresseraient quant à elles de 14 %, en raison notamment du poids des dépenses sociales. Ces dernières, en effet, devraient évoluer autour de 13 % par rapport au total voté en 2005. Il s'y ajoute, par ailleurs, la Prestation Compensatoire du Handicap évaluée à 40 M€ sur une base de 5 000 bénéficiaires. Dans ces conditions, le budget de la DGAS devrait avoisiner 556 M€.

A l'exception des dépenses de personnel (+ 7 %), de notre contribution au financement du SDIS (+ 8,6 %), des frais de transport (+ 4 %), les autres dépenses sont supposées contenues autour de 2 %.

La couverture des dépenses de fonctionnement (891 M€) par les recettes hors fiscalité directe (606 M€) génère un besoin de financement de 285 M€.

Les dépenses d'investissement hors dette, issus pour 75 % des décisions prises antérieurement, s'établissent à 284 M€. Déduction faite des recettes propres (hors emprunt) et prise en compte du remboursement en capital de la dette, le besoin de financement de la section représente environ 265 M€.

Le besoin de financement global (soit 550 M€) doit être équilibré par le produit fiscal et le recours à l'emprunt. Compte tenu d'une évolution des bases de 3,9 %, le produit fiscal à taux constants figure pour 380 M€.

L'arbitrage entre politique de taux et programme d'emprunt porte ainsi sur 170 M€ ; dans cette hypothèse, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le rythme de mise en place de la

nouvelle aide aux handicapés notamment, l'essentiel du financement pourrait être supporté non pas par la fiscalité mais par une augmentation de notre capacité d'emprunt. Cela se traduirait par une évolution des taux de 4 points (soit environ 16 M€) et un programme départemental d'emprunt de l'ordre de 150 M€.

Toutefois, si les menaces évoquées précédemment se réalisent, il conviendrait de revoir la stratégie mise en place, le rôle d'amortisseur joué par l'emprunt ne pouvant être que temporaire.

La prospective budgétaire s'appuie fortement sur le contenu de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2006-2008. A ce titre nos priorités se déclinent suivant le triptyque suivant :

➡ la modernisation du patrimoine départemental : les programmes qui le constituent connaissent une évolution importante, que ce soit en matière de construction ou rénovation de collèges (172 M€ sur la période), de modernisation du réseau routier (84 M€) ou de bâtiments à vocation sociale (9 M€ dans un premier temps).

➡ le maintien des subventions aux équipements communaux et autres tiers : la palette de nos interventions est très large ; à titre d'exemple, citons les 60 M€ que nous prévoyons de réserver à l'aménagement rural, les 10 M€ concernant l'enseignement primaire, les 26 M€ destinés à doter notre Département d'un plus grand nombre de maisons de retraite et les 7,5 M€ affectés à la voirie communale.

➡ la période 2006-2008 se caractérise par ailleurs par l'émergence de projets exceptionnels, tels que les travaux sur le Domaine de Certes (10 M€), sur la climatisation de l'Hôtel du Département, la liaison Bordeaux-Pau par l'autoroute A 65 (40 M€), l'implantation du Laser-Mégajoule (9 M€), et du Haut Débit (21,5 M€).

Sur les trois années de la Programmation, ce sont 770 M€ d'autorisations de programme que nous envisageons d'ouvrir au titre du Budget Principal et 7 M€ au titre des Budgets annexes. Citons également un volume d'autorisations d'engagement de l'ordre de 15,8 M€ relevant de la section de fonctionnement.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

Yves LECAUDEY :

C'est vraisemblablement l'exercice le plus délicat, le plus complexe, que nous ayons à faire depuis plusieurs années, car le moins que l'on puisse dire c'est qu'en matière de charges supplémentaires ou de charges nouvelles, elles nous sont annoncées mais nous naviguons à la corne de brume sur la mer des incertitudes.

Premier janvier 2006, la loi dit : "vous allez prendre en charge, transfert de compétences, les agents Techniciens Ouvriers Services de l'Education Nationale pour les collèges. A l'heure actuelle ni décret, ni arrêté, quelques renseignements que nous sommes allés glaner, ni indication sur la masse financière qui nous sera versée au titre de la compensation et sur les effectifs qui feront l'objet de cette compensation.

Premier janvier 2006, la loi dit : "transfert des routes nationales et des personnels jusqu'ici affectés à ces routes nationales". Pas de décret, pas d'arrêté du Préfet par conséquent, pas d'accord réalisé sur les routes transférées aux uns et aux autres, pas d'indication sur les montants transférés, des incertitudes sur des ouvrages d'art qui vont nous être transférés avec des insécurités soulignées par la D.D.E. et jamais financées qui ne donneront pas lieu à compensation. Voilà la navigation à la corne de brume dont je parlais.

Dans le même temps, nous avons des dépenses qui évoluent, du fait de la situation économique et sociale que traverse le pays, et ceci nous concerne tous bien entendu. Alors je passe sur le rappel des conditions économiques actuelles que nous faisons par nécessité dans un débat d'orientations budgétaires, sachant aujourd'hui que le projet de budget sur lequel nous travaillons, qui fait l'objet de cette présentation des orientations, se pose un principe : chaque fois que nous inscrivons une dépense pour une charge transférée, j'insiste, nous inscrivons en recette l'équivalent. Se faisant, sur l'expérience de la T.I.P.P., nous avons, et on vient de le voir, quelques raisons de penser que l'équivalence ne sera pas forcément réalité. Mais jusqu'ici, nous nous refusons à prendre en considération un éventuel décalage entre recettes transférées et charges transférées et à le traduire en fiscalité. Nous n'appliquons l'augmentation de fiscalité que sur des augmentations de dépenses constatées par rapport aux dépenses courantes habituelles. Je rappelle au passage que le point de fiscalité était à 3,8 M€ et qui va passer à 4 M€ à peu près.

Les dépenses, dans les estimations d'aujourd'hui, et sur le droit fil de ce que je viens de tenter de justifier, vont progresser de 14 %, parce qu'elles intègrent les dépenses correspondant à des charges transférées. Donc on va retrouver en recettes une évolution de la même façon pour les ressources transférées, sauf que sur la même hypothèse nos dépenses évoluent de 14 %, nos recettes n'évoluent que de 7 %. Voilà l'effet de ciseau prévisible qui va appeler à un besoin de financement se traduisant soit immédiatement par de la fiscalité qui permet de maintenir un niveau d'épargne net et une capacité d'autofinancement, soit par une amplification de l'appel à l'emprunt qui permet de faire moins appel à l'épargne nette, mais qui est une procédure qui ne peut durer que quelques années et qui ne peut se faire que parce que nous avons désendetté sérieusement.

La D.G.A.S. devrait voir ses crédits portés à 556 M€, on était en dessous de 500 M€ après D.M.2., je vous l'ai dit tout à l'heure. Parce qu'elle va intégrer de plein fouet la loi sur le handicap, on en a parlé. Nous ne savons pas le rythme, nous savons que cela va se passer en 2006. Avec quelle vitesse de croisière, nous ne le savons pas. Nous estimons que la différence

entre ce que nous supportions comme charge auparavant, l'A.C.T.P. (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) et la prime compensation du handicap, nous pensons que le supplément de dépense pourrait être cette année de 23 M€. Si nous nous trompons, ce n'est pas grave, parce que nous inscrivons la même somme en recettes et en dépenses, principe d'équilibre. Mais cela majore le montant de nos prévisions de dépenses.

Le S.D.I.S., il faut que j'explique et que je vous donne une douche froide, en plus du dossier sur le B.S., j'ai la note que vient de me faire passer le Colonel Jean-Paul Decellères. Aujourd'hui le S.D.I.S. qui a voté son budget fait appel au Département pour 65,750 M€. Nous étions à 62,250 M€ l'an dernier. Voilà la progression telle qu'elle est annoncée. C'est la traduction de l'application des 35 heures chez les pompiers, de l'A.R.T.T., du recrutement, etc., et du programme d'investissement pour renouveler le parc matériel, la centralisation de l'alerte, etc. Nous sommes sur 67 M€, ce qui est beaucoup, et je vous rappelle qu'en 2008 la charge totale du S.D.I.S. sera supportée par le Département et que les ressources transférées au Département devraient être produites par un prélèvement sur la D.G.F. des communes ou E.P.C.I. Jusqu'ici le Département met sa participation et les communes ou E.P.C.I., dont la C.U.B., versent une participation qui, elle, n'augmente d'année en année que de l'indice d'augmentation du coût de la vie. C'est la Loi Juppé. Mais le projet de Loi des Finances 2006, je m'adresse aux parlementaires, prévoit qu'à partir de 2006 et en 2007 l'augmentation des participations globales des communes et E.P.C.I. ne pourrait pas varier de plus de 50 % entre la participation habitant la plus élevée et la participation habitant la moins élevée. C'est complexe, vous regarderez le texte, mais je vais vous le traduire. La C.U.B., qui paie à l'heure actuelle comme nous une participation qui représente 55 €/habitant, ne paiera plus à partir de 2007 que 32 €/habitant. Mais les communes et communautés de communes qui paient aujourd'hui 14 €/habitant paieront 32 €/habitant, et le Département continuera de payer plein pot. C'est le projet de Loi de Finances 2006. Et pourquoi ? Simplement, soyons objectifs, ce projet de loi est le résultat de propositions de l'Association des maires des grandes villes, et il y en a de toutes les tendances, on est bien clair. Mais, le résultat, c'est que comme ces grandes villes, idem les petites, à partir de 2008 verront leur participation au S.D.I.S. calculée sur un prélèvement de leur D.G.F. équivalent à leur versement moyen des deux années précédentes, on se dépêche de diminuer le versement, et à l'inverse les petites communes et communautés de communes, on se dépêche d'augmenter le versement. Il y a là un transfert de charges des grosses collectivités vers les petites collectivités. L'Etat transfère aux départements, c'était prévu dans la loi, mais incidemment on s'aperçoit que le transfert se complexifie. Pensez à une petite commune de 1000 habitants qui va payer, sans augmentation du budget du S.D.I.S., en 2006 : 18 000 € de plus pour son contingent S.D.I.S.. Il faut l'expliquer, c'est vrai pour toutes les communes.

Dans l'immédiat, et nous n'avons pas ce projet de loi et c'est pour cela que je le signale aux parlementaires, mais vous notez quand même, et c'est la perfidie de ce système, que ces petites communes vont se voir prises à la gorge en 2008 pour leur contingent S.D.I.S., justement l'année où la responsabilité totale du S.D.I.S. sera départementale. En clair, on fait payer les petits pour qu'ils se retournent vers le responsable de l'époque, c'est-à-dire le Département, c'est le processus qui est régulièrement suivi.

Je reviens aux orientations budgétaires. Sur le personnel nous prévoyons une augmentation de 8 M€, puisqu'aussi bien il nous faudra intégrer à plein les personnels pour le handicap, les équipes d'évaluation, etc., et les personnels administratifs. Et puis il nous faudra créer les services et recruter du personnel qui va gérer les personnels transférés, les T.O.S. et

les gens de la D.D.E., qui seront détachés, gérés par nous, avec possibilité d'intégrer. Nos dépenses seront augmentées de 14 %, nos recettes seront augmentées de 7 % seulement. En clair, voilà le décalage. 890 M€ de dépenses plus 14 %, nos recettes 1 Milliard d'euros, + 7 %. Le différentiel, vous le voyez est à 110 M€. Il faudra en déduire le capital des emprunts, 20 M€. Il restera 90 M€ à peu près d'épargne nette en capacité d'autofinancement. Pour aller aux 260 M€ que nous prévoyons, il faudra trouver 180 M€. On en inscrit 150 M€ sur de l'emprunt, il faudra trouver les 30 M€ qui manquent dans des suppléments de recettes, y compris à travers la fiscalité.

Les droits de mutation, c'est un avertissement, le Président Madrelle en parlait tout à l'heure, ont maintenu en 2005 leur courbe ascendante. Rappelez-vous que nous avons inscrit cette année dès le B.P. 125 M€ de droits de mutation. Nous avons encaissé l'an dernier 135 M€, si bien que dès le BS, on n'a pas attendu la DM, on a fait l'ajustement à 135 M€, et vraisemblablement on ira cette année jusqu'à 140 M€. C'est pourquoi nous faisons un projet de budget qui repart sur 135 M€, tout de suite au B.P. Mais le Président le signalait, le rapport fait pour le Sénat par le Sénateur Philippe Marini, président de la commission des finances, qui reprend des analyses de cabinets spécialisés, prévoit un retournement de la tendance qui pourrait aller dans les trois ans jusqu'à une réduction du niveau d'opérations immobilières et foncières de 30 %. Ce qui est assez vraisemblable, c'est que les premières manifestations pourraient avoir lieu dès l'année prochaine en région parisienne et à Paris en particulier, il va falloir être très vigilant. Et si cette tendance se confirme, nous devrions voir les conséquences sur notre produit recettes fiscales - droits de mutation sur l'exercice là on estime 2007 je pense plus tôt, si tout va bien. Néanmoins vous notez qu'avec le niveau que nous avons atteint, si on prend 10 % seulement de retournement de la tendance droits de mutation, 14 M€, 3,5 points de fiscalité. Parce qu'il faudra bien remplacer la fiscalité indirecte par de la fiscalité directe ou de l'économie, ou financer exclusivement nos investissements par emprunt, mais cela dure deux, trois ans, et ce n'est pas pérenne.

Point d'inquiétudes sur ce budget et je ne veux pas dramatiser. T.I.P.P. on a inscrit, je le dis tout de suite, équivalence en recette et en dépense et pour 2004 le Gouvernement a promis une régularisation qui s'élève pour nous à 9,7 M€, que nous n'avons toujours pas touchés mais qui figure en recette. Et nous avons poussé le souci de transparence encore plus loin : nous avons inscrit ces 9,7 M€ de régularisation dans le projet de budget 2006 quand nous l'examinerons. Or nous savons depuis une réunion de l'A.D.F. hier que le Gouvernement n'a pas l'intention ou la possibilité d'aller plus loin sur la voie de la régularisation, et que ces 9,7 M€ 2004 que nous attendons encore pourraient bien être un solde pour tout compte.

Sur l'A.P.A., je vous l'ai dit, on a diminué les recettes, le taux de couverture est désormais inférieur à 34 %, alors que les dépenses dérapent.

Sur les investissements, on retrouve dans nos autorisations de programmes le poids des autorisations de programme antérieures, forcément. On inscrit des opérations, on prévoit un financement par épargne nette et par emprunt. Ces opérations ne se réalisent pas. Ce que l'on réalise bien ce sont nos opérations en maîtrise d'ouvrage direct. Les collèges consomment leur crédit à 97 %. Les routes ont amélioré les consommations. Sur le contrat de plan, sur les subventions aux communes pour l'assainissement, les écoles, etc., tant que les communes n'ont pas engagé les dépenses nous ne versons pas la subvention. Or nous avons dû financer ces subventions sur de l'emprunt, et le résultat nous nous retrouvons sur l'année 2006 avec un volume d'investissement de 284 - 285 M€, le chiffre que nous retiendrons. Les autorisations

de programmes pour 213 M€ par rapport aux 284 M€ concernent les exercices antérieurs à 2005. Ce sont les retards de réalisation des investissements. Et quand on va inscrire 280 – 300 M€ d'autorisations de programmes en 2006, on a quelques chances de voir en réalisation effective sur l'exercice 71 M€.

Néanmoins, le projet de budget donnera satisfaction aux demandes des services avec l'intention de poursuivre sur la voie des investissements. Qu'est-ce que l'on va faire ? Le résultat est que le taux de fiscalité, le président l'a dit, plafonnera à quatre points, ce qui fait une recette supplémentaire de 16 M€. Les bases de fiscalité devraient augmenter, valeur physique et valeur nominale, puisque la valeur nominale l'indice sera 1,5 cette année, mais la loi des finances ne l'a pas précisé encore. Une augmentation de 4 % en point représentera en données constantes sur une maison une augmentation de fiscalité de l'ordre de 5 ou 5,5. Voilà le schéma. Si d'ici le vote des taux, nous n'avons pas l'obligation d'inscrire des dépenses supplémentaires sans pouvoir inscrire des recettes équivalentes supplémentaires, c'est-à-dire si on peut travailler à données constantes, recettes égalent dépenses, en attendant de constater les dégâts, nous resterons sur cette hypothèse de 4 %. C'est un peu la philosophie que l'on a défini lors de la mise en place de l'observatoire des transferts de charges. Mais s'il apparaît que les premiers transferts, je pense aux routes nationales, si l'arrêté du préfet est pris derrière le décret du Ministre et si nous l'acceptons tel quel avant de le contester éventuellement, s'il apparaît que des dépenses induites supplémentaires obligent à modifier notre structure budgétaire, on fera le constat ensemble et on pourra modifier, après constat, ces taux de fiscalité qui progresseraient encore, mais pas de notre volonté, de l'application simple de décisions dont nous n'avons pas la maîtrise. Néanmoins le schéma du budget est complexe. Pourquoi ? Nous avons supposé que les droits de mutation seront maintenus à 135 M€ ; nous n'avons aucune garantie. Nous avons supposé que la T.I.P.P. couvrira les dépenses de R.M.I. – R.M.A. ; jusqu'ici nous avons chaque année 7 à 8 M€ de retard de trésorerie et nous savons qu'il n'y aura qu'une régularisation celle de 200 ; or nous avons inscrit la même pour 2005. Nous avons là déjà une inconnue négative de 9,7 M€. C'est ce que j'appelle travailler à la corne de brume. En conséquence on force sur l'emprunt parce qu'on a désendetté, on a tenu cette assemblée au courant. On a un encours de dette qui depuis 1997 a diminué d'un peu plus de moitié, on doit être à 212 M€ d'encours de dette, on était à 454 M€ en 1997. Nous réduisons l'épargne nette. Nous avions jusqu'ici 120 M€, nous la réduisons à 90 M€, malgré l'appoint en recettes de fonctionnement des 4 % de fiscalité des 16 M€. 90 M€ et nous mobilisons 153 M€ d'emprunt, en fait. Et ne soyons ni dupes ni complices, l'épargne nette 90 M€ sont disponibles, on va inscrire 280 M€ d'emprunt, mais si les investissements démarrent, je pense au contrat de plan, on va dépenser pour le nouvel hôtel des services, pour l'acquisition de la Croix du Palais, on va dépenser pour les archives parce que les opérations sont en cours, on va avoir des paiements. Mais sur les autres opérations, je pense au contrat de plan en particulier, si l'Etat ne dégage pas ses possibles financements auxquels nous apportons des compléments, nous continuerons d'avoir des provisions gagées par des emprunts et nous ne pourrions pas mobiliser l'emprunt parce que la dépense ne pourra pas être engagée.

Voilà, j'ai presque envie de dire "un peu dans le désordre" parce que nous n'avons vraiment pas cadré. Voilà les hypothèses de ce budget avec 4 % de fiscalité et 153 M€ d'emprunt. Il nous permet de maintenir notre rythme d'investissement, avec toujours ce décalage rythme d'investissement, financement par emprunt, et si les investissements tardent les emprunts ne se réalisent pas, mais on les reporte. Avec des dépenses qui vont augmenter de 14 % en intégrant les charges transférées, des recettes qui ne vont augmenter que de 7 %,

en intégrant les ressources transférées à l'équivalent, c'est-à-dire en prenant la part de risque qui est au moins à 10 M€ sur la T.I.P.P. Vous noterez au passage que sur les contrats d'assurances on nous avait promis que l'on pourrait moduler les taux, c'est fini, cela disparaît dans le projet de loi de finances, on a perdu encore un peu d'autonomie financière fiscale. Voilà les bases : plus 4 % fiscalité, moins 30 M€ en épargne nette, on peut le faire, plus 153 M€ en emprunt, pour maintenir le rythme en investissement et satisfaire nos obligations. Telle devrait être la structure du budget que nous présenterons au mois de décembre. Le document que vous avez fait ressortir également le P.P.I. actualisé 2006-2008 ; c'est un dernier point. Nous maintenons sur ce P.P.I. les volumes habituels même majorés d'autorisations de programme et crédits de paiement. Il y a un point qu'il faudra retirer du P.P.I., mais nous ferons une modification. Vous avez quelque part sur la ligne D.G.A.T., sur les routes, opérations hors contrat de plan, ou hors programme, vous avez Bordeaux-Pau 40 M€. Nous avons été sollicités par le Préfet et la Région pour participer au financement de la Bordeaux-Pau. Je ne reviendrai pas sur ce montage. Et sur le principe nous n'avons pas dit non, mais le Président a posé quelques conditions, à savoir qu'il voulait que le département des Pyrénées Atlantiques verse au moins les mêmes sommes en volume que le département de la Gironde, c'est quand même la Bordeaux-Pau, et que l'on ne mette pas dans le trajet Bordeaux-Pau des remboursements de frais qui ont déjà été assurés, en particulier la déviation d'Aires sur Adour, etc.

Nous avons prévu ces autorisations de programmes à hauteur de 40 M€, la demande était d'ailleurs à hauteur de 50 M€. Nous la retirons de notre P.P.I. Pourquoi ? Parce que la demande, il faut que nous soyons très nets, la demande de financement de la Bordeaux-Pau nous venait de l'Etat et de la Région pour un programme structurant régional, auquel tous les départements sont associés, et le département des Pyrénées Atlantiques traîne un peu les pieds bien qu'il soit le principal bénéficiaire. C'est aussi le Préfet qui est venu informer le Président avant hier, il vous l'a dit, de modification de l'enveloppe FEDER sur les archives. Or l'enveloppe FEDER en volume avait eu plusieurs réductions, mais depuis trois mois elle n'a pas bougé, ce qui veut dire que si on nous dit que la dotation FEDER sur les archives diminue de moitié, c'est parce qu'on a "piqué", pardonnez-moi le terme, sur des sommes qui nous avaient été promises, dotations sanctuarisées, c'est un Préfet qui l'avait écrit au Président, et si ces sommes ont été prélevées et réparties ailleurs, comme il s'agit de sommes du contrat de plan, c'est un accord Etat-Région. Alors face à un comportement Etat-Région, nous répondons à l'Etat Région, jusqu'à nouvel ordre pas d'autorisation de programme sur la Bordeaux-Pau.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai essayé de résumer le P.P.I. et les orientations budgétaires.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre rapporteur, Yves Lecaudey. Vous savez que sur les orientations budgétaires, il n'y a pas de vote ; on prend simplement acte.

Jean-Jacques PARIS :

Juste pour échanger dans ce débat, quelques indications nées de la réflexion du groupe communiste, pour préciser un certain nombre de points. Je voudrais commencer par attirer votre attention sur le constat suivant. Alors que la croissance stagne à 0,5 % à peu près, le chômage perdure et la dette publique s'est aggravée. Mais dans le même temps les profits du

CAC 40 ont grimpé pour atteindre cette année la somme de 75 milliards d'euros. La politique libérale atteint ses objectifs pour les plus riches et le Gouvernement continue sa marche forcée avec le budget 2006 que vous avez pu étudier. L'exonération des cotisations sociales des entreprises va être encore amplifiée alors qu'elle n'amène aucun effet positif sur l'emploi. La réforme fiscale annoncée va profiter là aussi aux plus riches et au patronat, et va conduire à la baisse des dépenses publiques utiles.

Le credo gouvernemental : baisse du déficit budgétaire et baisse des impôts pour les plus aisés, conduit à réduire de manière considérable la capacité de réponse aux besoins de la population et le potentiel productif du pays. Il s'ensuit une aggravation considérable des inégalités, un recul sans précédent des services publics et de la protection sociale, une accélération des privatisations dont le produit est utilisé pour contenir la dette de l'Etat.

Notre Département est particulièrement touché par tout cela et les dégâts s'amoncellent. Le taux de chômage d'ailleurs se situe au-dessus de la moyenne régionale, elle-même au-dessus de la moyenne nationale. Les jeunes de moins de 25 ans représentent aujourd'hui plus de 20 % du nombre de demandeurs d'emploi et la progression continue. La précarité gagne du terrain mettant en cause l'équilibre même de la vie de milliers de familles, et affectant considérablement le rapport au travail et l'intérêt même pour le travail.

Les liquidations de milliers d'emplois par les grands groupes, Solelectron, Ibm, la Sogerma, Eads, mais aussi les Fonderies du Bélier, la programmation de nouvelles suppressions chez Ford, vous l'avez vu, à la Snecma. Autant d'entreprises qui ont pourtant su utiliser au mieux la qualité des investissements et des services publics de notre Département, qui ont bénéficié des exonérations, et souvent même d'aides financières, et qui aujourd'hui font du dumping social leur ligne de conduite. Et que dire de l'agriculture paysanne qui est acculée par les choix des financiers.

C'est dans ce contexte, et il ne faut pas l'oublier, que la collectivité départementale doit préparer son budget 2006, budget qui, vous en conviendrez, joue un rôle essentiel en matière d'investissement public dans la région, et dont les choix ont une résonance sensible dans l'activité économique et sociale. D'ailleurs le nombre d'allocataires de R.M.I., vous le disiez, va continuer d'augmenter, sous la pression notamment des mesures gouvernementales en matière d'indemnisation du chômage ; il ne faut pas l'oublier. C'est une lourde retombée sur les dépenses départementales et qui éclaire, je le dis en passant, l'objectif du Gouvernement, que j'avais d'ailleurs souligné en son temps, en départementalisant le financement de l'allocation R.M.I. Au pas de charge, le Gouvernement a tout à la fois transféré des charges croissantes avec des recettes stagnantes, voire en régression, tel est le cas de la T.I.P.P., et il a créé les conditions pour instrumentaliser les collectivités départementales, pour en faire les relais de sa politique de précarisation, y contraignant les demandeurs d'emplois sous la menace de perdre leur allocation. D'ailleurs, vous avez vu, voilà maintenant qu'il y ajoute une prime aux départements qui se soumettraient à ce diktat.

Cette aggravation des charges vient s'ajouter au désengagement de l'Etat concernant, vous le savez, l'A.P.A., le F.S.L. ou encore le S.D.I.S., et aux perspectives inquiétantes qui président aux transferts des A.T.O.S. et de la D.D.E.. Et ce n'est pas tout. Le transfert des politiques en direction des personnes handicapées se fait dans l'opacité la plus complète et laisse présager de fortes déconvenues. Tout indique que l'attitude de résistance que notre collectivité a choisi est conforme aux intérêts de toute la population comme des entreprises. Il

ne faut pas lâcher, je vous le dis chers collègues. Les départements sont en quelque sorte en légitime défense et sont le bouclier social pour les familles et les communes face au bouclier fiscal que met en place le Gouvernement pour les grands fortunés.

Alors inscrivons dans notre budget 2006 toutes les sommes que nous doit l'Etat, et ce dans tous les domaines. Faisons la transparence, alertons l'opinion, mais également faisons disparaître de notre budget tous les crédits qui accompagneraient des projets nationaux. Je me réjouis que la proposition que je faisais hier à la commission des finances soit prise en compte. Les 40 M€ inscrits pour l'autoroute Langon-Pau doivent disparaître. Les crédits pour accompagner le laser mégajoule, cela suffit. Concernant les lignes à grande vitesse, pas question de les financer, ce n'est pas de notre compétence ; nous aurons déjà fort à faire avec les routes nationales transférées. D'ailleurs à ce sujet, à deux mois de la fin de l'année, les conditions ne sont pas remplies, pas plus que pour les A.T.O.S., pour un transfert au 1er janvier. Nous devons refuser qu'il se fasse en catimini au risque de voir bafoués les intérêts des personnels et ceux de la collectivité, et par retombée de toute la population. Adressons-nous à nos concitoyens pour qu'ils expriment leur volonté de voir l'Etat jouer son rôle de solidarité nationale.

Si le Conseil Général dispose encore aujourd'hui d'une bonne santé financière, c'est grâce aux efforts de tous ceux qui travaillent, qui vivent dans notre département. Si l'endettement est faible, c'est grâce à l'épargne réalisée toutes ces dernières années qui a permis un bon niveau d'autofinancement. S'il y a une marge, elle doit donc servir avant tout à améliorer le service public départemental, d'abord en maintenant un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité économique et l'emploi, et en créant des emplois dans nos services pour étoffer les équipes tant les services techniques que les services sociaux. C'est une condition obligatoire pour réaliser tous nos investissements et pour répondre au mieux aux besoins sociaux de l'enfance, des personnes âgées et des handicapés.

Alors pour résoudre l'équation de l'équilibre du budget, il nous faudra augmenter très sensiblement notre enveloppe d'emprunt, mais cela reste possible compte tenu que cette année nous y aurons très faiblement eu recours, et que l'annuité de remboursement reste très faible. En deuxième lieu, il nous faudra dès le B.P. inscrire la totalité du montant des droits de mutation réalisés cette année. En troisième lieu, il nous faudra retenir une augmentation différenciée des taux de la fiscalité, en pesant plus fortement sur la taxe professionnelle, puisque la loi autorise d'augmenter celle-ci une fois et demie de plus que les taxes foncières et d'habitation.

Bien entendu, nous ne séparons pas ces propositions de celles plus générales qui ont conduit les parlementaires communistes à déposer un projet de loi pour une réforme de la fiscalité locale, rendant plus juste la contribution des familles et introduisant dans les bases de la T.P., la taxation des actifs financiers qui rapporterait plusieurs milliards d'euros aux collectivités locales.

Voyez Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe communiste vous propose de travailler à un budget 2006 de résistance et de justice sociale qui puisse préfigurer, nous l'espérons, les conditions d'une alternative au libéralisme ambiant. Voilà la contribution de notre groupe, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Jean-Jacques Paris, et j'ajoute que nous sommes en train de réfléchir à une forme de consultation de nos concitoyennes et concitoyens, au niveau de tout le Département, pour en faire des acteurs. Nous sommes, nous, collectivités locales, face à des choix tellement difficiles que nous souhaitons y associer la population.

Stéphane DELAUX :

Quelques remarques un petit peu générales. D'abord Yves Lecaudey nous a dit qu'il était difficile et délicat de réaliser un budget d'une collectivité publique. Je le crois sans peine, ici comme ailleurs. C'est vrai aussi au niveau de l'Etat et c'est globalement vrai quand l'ensemble de notre pays est gravement et lourdement endetté comme il l'est aujourd'hui, pour avoir accumulé au fil des années les empilements de charges sans réfléchir assez aux créations de richesses et à la compétitivité. C'est une première remarque.

La deuxième remarque, c'est que je ne suis pas tout à fait de l'avis de mon collègue communiste. Nous sommes, nous, pour la décentralisation et le fait de voir un certain nombre de compétences nationales ramenées plus près de nos concitoyens, vous avez raison de demander que l'équivalent de ce que cela coûte au niveau de l'Etat soit transféré aux collectivités qui les accueillent. Je crois que c'est une demande légitime de chaque collectivité que de réclamer l'équivalence des moyens correspondants.

Une autre remarque, c'est la constatation des dépenses. Je trouve que dans cette approche on constate les dépenses, on enregistre les demandes, et la seule réponse que vous faites Monsieur le Vice Président est de dire : "soit on augmente la fiscalité, au minimum 4 % et peut-être plus, soit on a recours à l'emprunt". Je voudrais vous dire qu'il y a une troisième voie, c'est de faire des économies en inscrivant notre collectivité d'abord dans un contexte général, et puis en procédant à des choix. Contexte général parce qu'aujourd'hui nous voyons bien que l'ensemble des dispositifs publics ne cesse de grossir et quand on ne peut pas mettre en face les ressources et les productions de richesses qui vont avec on est dans une impasse, et quand cela se pose à une famille elle est obligée de faire en sorte que ses recettes correspondent à ses dépenses. Et ces économies, cette recherche de priorités, ne font pas partie globalement de votre démarche. Quand vous présentez la demande faite par le S.D.I.S. et vous dites que dans le fond que cette demande correspond à l'A.R.T.T., les 35 heures, plus les créations d'emploi qui vont avec. Mais qui a inventé cette machine infernale ? D'où vient cette machine infernale ? Alors je crois qu'il est aussi de notre devoir de mettre chacune et chacun en face de ses responsabilités et d'apporter à chaque niveau des réponses et des solutions.

Je crois qu'il faut que nous allions à l'essentiel. Je crois que notre collectivité, comme d'autres, a des objectifs prioritaires. L'investissement, surtout quand il est structurant et productif, générateur de richesses, c'est une mission essentielle de notre Département. L'accompagnement de mesures qui sont, elles aussi, productives, et puis la solidarité, cela va sans dire, qui est notre mission principale. Et je crois qu'une fois que l'on a fait un certain nombre de ces choix, il faut avoir le courage de considérer que nous avons des obligations en terme d'économie, que nous ne pouvons pas indéfiniment empiler des mesures, des actions, des décisions, des services les uns par dessus les autres, et que cela nous conduit tous ensemble, ici comme ailleurs, dans le mur. Je crois qu'il y a là une vraie différence de regard entre vous et nous par rapport à cela, et cette différence, je dirai, qu'elle est à l'origine, elle

n'est pas forcément à l'aboutissement ; je pense que cela peut faire l'objet de débat entre nous, de réflexions. On sait bien que chaque collectivité, municipalité, département, région, l'Etat, empilent, on le voit sur le plan législatif, réglementaire, administratif, on constate que les services s'additionnent les uns aux autres, que les mesures s'additionnent les unes aux autres, parfois contradictoires, parfois inutiles, parfois les nouvelles meilleures que les anciennes, sans pour autant abroger les anciennes. Et aujourd'hui tous nos concitoyens voient cela, tous les français constatent cela, et je crois qu'ils en souffrent beaucoup, surtout dans une période où la conjoncture économique n'est pas favorable, et la lucidité veut que l'on regarde bien en face le fait que nous sommes déjà dans des difficultés et que nous pourrions en avoir de plus grandes encore.

Donc je crois qu'il y a là la nécessité absolue pour une collectivité responsable de prendre cela comme un challenge. Je crois que l'augmentation des charges traitées par la fiscalité évidemment ne résout rien, et nous voyons que plus cela va moins cela résout, parce qu'on aurait pu penser à certains moments que par ce biais-là on arrivait à se remettre dans la course et à reprendre le train là où il fallait le prendre. Mais on voit, à travers les chiffres du chômage, que ce n'est pas vrai. On voit bien que nous avons encore des décalages qui sont même relativement graves sur le plan comparatif les uns par rapport aux autres.

Voilà donc Monsieur le Président, il y a cette troisième voie qui est celle de l'économie, du recentrage sur les priorités, qui est celle de la recherche de moyens structurants et productifs et qui ne sont pas forcément d'une totale évidence, qui ne s'imposent pas aux uns et aux autres, mais qui au moins, au sein d'une assemblée comme la nôtre, doivent pouvoir faire l'objet d'une réflexion, d'un débat, parce qu'il me semble que c'est vital pour notre avenir.

M. LE PRESIDENT :

La quatrième voie, les électrices et les électeurs du Département qui tranchent et jugent ce que nous pouvons avoir comme différence. Ce sont eux finalement qui sont notre véritable tribunal, le suffrage universel.

Philippe PLISSON :

L'opposition nous fait, comme d'habitude, un mauvais procès. Le Département est certainement un de ceux en France, et il est labellisé, qui réfléchit le plus à ses politiques, qui les a le plus remises en question. Nous sommes dans une démarche Agenda 21. Nous avons des réflexions qui sont ouvertes sur toutes nos politiques. Nous avons fait un diagnostic auquel vous avez été invités. Ce diagnostic se poursuit avec des forums à la rencontre de la population. On en a déjà fait cinq, on a rencontré 650 girondins avec lesquels nous avons échangé pour évaluer nos politiques et voir ce qu'ils attendent et ce qu'ils souhaitent. Donc je crois que de ce point de vue le Département de la Gironde ne fait pas n'importe quoi, il est vraiment dans une réflexion de fond, et qui est d'ailleurs reconnue. D'ailleurs certains d'entre vous y participaient, vous étiez à une des réunions, on avait aussi le conseiller général de Bazas qui y a participé hier soir.

Dans cette discussion vous avez le beau rôle aussi, parce que vous dites aussi que nous sommes dispendieux, mais d'une part, vous êtes de ceux, et peut-être que vous êtes dans votre rôle, qui n'hésitez pas à avoir des discussions de marchands de tapis, quand il s'agit d'avoir un

peu plus de subvention. On a eu des discussions dans les contrats opérationnel, et enfin il faut aussi que chacun balaie devant sa porte, et vous n'avez pas à faire de la surenchère en essayant d'avoir davantage que ce qui est normalement prévu dans nos politiques. Tout cela est transparent, on peut reprendre les dossiers et on verra si vous avez des remarques à faire là-dessus, faites-les. De ce point de vue là on est inattaquable. Donc il faut que chacun soit dans la raison en ce qui concerne ce à quoi il a droit et pas davantage.

Ensuite, il y a quand même la décentralisation, même si aujourd'hui on n'a pas fait tous les comptes, le Gouvernement que vous soutenez est en train de décentraliser allègrement. Vous vous félicitez tout à l'heure de cette allocation pour handicapés que paiera le Département. C'est une bonne chose, mais c'est le Département qui paie. Bien entendu nous allons recevoir les T.O.S., les routes, la D.D.E., nous avons le R.M.I. Tout cela, le Département c'est la vache à lait, il faut qu'il paie. Et en même temps, vous avez d'un côté le Gouvernement qui charge la barque, et de l'autre côté ses représentants locaux qui nous font des leçons de morale. Alors je crois qu'il faut que vous ne soyez pas en contradiction avec la politique nationale, que vous soyez cohérents, que vous reconnaissiez que le Département fait le maximum pour la Gironde et les girondins, en tout cas c'est ce que j'entends tous les soirs dans les forums de la part des interlocuteurs, et que notre démarche est rigoureuse, objective et équilibrée.

Gilbert MITTERAND :

Je pense que nous sommes là dans une réflexion qui a le mérite de s'engager sur des thèmes clairs que Stéphan Delaux vient d'expliquer. Il y a une vision, une approche, il a dit, différentes des choses, et je crois sincèrement que oui il y a une approche différente des choses. Il ne faut pas présenter non plus les approches des autres d'une façon trop caricaturale. J'imagine que là où nous sommes dans nos collectivités locales, on ne fait pas de la dépense pour de la dépense. Il n'y a pas certains qui ont une approche qui consiste à dire : "le but du jeu c'est de dépenser", et d'autres qui auraient la vertu de dire à chaque fois : "non, le but du jeu, c'est évidemment de réduire la dépense".

Ce que je veux savoir c'est à quoi elle sert la dépense. Est-elle utile ? Est-elle juste ? Est-elle nécessaire ? Est-elle un placement pour l'avenir, ou au contraire, un frein ? Je n'en sais rien. Mais quand j'entends ce discours dans plusieurs enceintes, je l'évalue, et ce qui me gêne c'est qu'il est tenu dans une enceinte d'un Conseil Général, dont la fonction même, parce que ce sont les lois qui lui ont donné cette compétence, font que 62 % de la dépense sont des dépenses sociales. Et quand j'entends dire qu'il faut faire de l'économie sur les dépenses, cela veut dire, si on entend bien, il faut faire de l'économie sur la dépense sociale. En tout cas, dans un Conseil Général, c'est aux deux-tiers ce que cela veut dire. Si c'était tenu dans des enceintes économiques où il n'y a pas de social, il faudrait faire des économies de dépenses économiques. Mais ici, vous venez de dire qu'il faudrait faire des économies de dépenses sociales. Vous ne l'avez pas dit, parce que cela ne s'avoue pas, mais quand on applique le raisonnement aux chiffres et aux compétences... En attendant je le comprends comme cela et on pourra en discuter. Donc si on n'est pas pour faire par nature, par fonction, par définition, par idéologie, par je ne sais quoi, des économies sur les dépenses sociales, on les assume, et c'est pour cela que l'on vote ces budgets. Mais vous nous appelez à faire des économies de dépenses ailleurs, alors on va chercher. Si on en fait sur le soutien à l'économie, j'attends votre discours qui consiste à dire : "Vous ne préparez pas l'avenir, nos emplois pour nos enfants de demain et déjà pour nos chômeurs d'aujourd'hui. Comment vous réduisez les

dépenses de cet ordre-là ?" Donc cela ne peut pas être des dépenses économiques qui feront l'objet de nos économies, encore moins venant de votre approche d'un parti comme le vôtre. Alors peut-être qu'il s'agit de faire des économies de dépenses sur les collectivités locales, peut-être qu'il ne faut plus subventionner nos communes ! Allons-y gaiement, réduisons ! Puisque où peut-on en faire d'autres des économies ? N'aidons plus nos communes ! C'est cela que l'U.M.P. propose demain comme politique d'un Conseil Général ici comme ailleurs de ne plus subventionner ces communes. Ce n'est pas grave pour celles qui peuvent s'en tirer toutes seules. Que fait-on pour les autres ? Et là mon approche c'est l'équité territoriale, la justice, l'égalité d'accès des citoyens aux services, aux moyens, etc. C'est cela que je vois et ce n'est peut-être pas là-dessus qu'il faut vraiment faire de la recherche d'économie de dépenses.

Alors peut-être qu'en effet dans nos politiques volontaires, qui ne sont pas obligatoires, on pourrait économiser sur les dépenses de la vie associative, au moment où tout le monde explique que dans une société éclatée, où les repères ne sont plus là, la mondialisation est passée, la recherche de lien social est primordiale. Et d'ailleurs une société qui se porte bien c'est une société qui produit mieux. Souvent on oppose l'économique au social. Pas nous, nous on dit seulement que le social est un élément de la réussite et du progrès économique. On fait d'abord l'économique et avec ce qu'il reste on voit si on peut faire du social, ce n'est pas cela notre démarche. Il faut intégrer le lien social, le statut social des gens, leur façon d'être bien, d'être mieux dans la ville, pour être aussi des acteurs économiques importants.

Quand j'ai fait l'inventaire des différentes dépenses que nous gérons, social 62 %, économique c'est vrai que ce n'est pas forcément dans nos compétences, mais on le fait parce que justement on prévoit l'avenir pour le développement économique. Les collectivités locales, si ce n'est pas le Conseil Général qui fait le soutien aux collectivités locales, je ne sais pas si c'est la C.U.B. qui le fera pour toutes les autres communes du Département. Je ne sais pas qui. En tout cas pas l'Etat qui est en train de nous montrer qu'il est en train de tout larguer, c'est au contraire une économie de dépense de l'Etat sur les collectivités locales.

Je veux bien entrer dans des discussions qui ne sont pas nées d'hier et qui continueront demain. Mais quand Stephan Delaux, que je respecte, tient un discours, que j'aime bien parce que cela permet d'engager un débat, il ne faut pas le tenir à moitié et ne pas comprendre qu'on n'est pas dans un exercice du divan psychologique ou un exercice d'école dans une université. On est sur des budgets, sur des compétences, sur une matière, dans une enceinte où tout ce que l'on dit a forcément une traduction quelque part. Donc quand on dit économie de dépenses, Monsieur le Président, bien sûr il faut en faire là où l'on peut en faire, mais il est clair que cela ne peut pas être sur la dépense sociale.

Nicolas FLORIAN :

Je profite de l'intervention de Gilbert Mitterrand qui nous amène sur un débat idéologique sur lequel on ne veut pas aller. On n'a jamais dit que l'on ferait des économies sur le social, il y a des dépenses obligatoires déjà. Je vous expliquerai dans quelques semaines au moment du B.P. qu'on peut faire des économies ailleurs. Je vous l'expliquerai, on se donne rendez-vous au B.P. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'il y a au moins des dizaines de millions que l'on peut essayer de gratter par-ci par-là. Il n'y a pas que la subvention aux associations, il n'y a pas que le soutien aux collectivités, il y a un certain nombre de lignes que l'on retrouvera sur lesquelles on peut faire des économies.

Sur l'investissement, je crois que ce n'est pas une découverte pour vous, que l'on ait quelques réserves sur l'extension de l'hôtel du département. On aura peut-être des propositions différentes à faire, là aussi, sur l'investissement. Il ne faut pas toujours nous ramener à une caricature que vous-même vous dénoncez. Il y a aussi, à l'appui de chiffres, des propositions que l'on pourra faire, et après on assumera ces propositions. Mais ne laissez pas croire que de suite les affreux réactionnaires de l'U.M.P. voudraient réduire les dépenses d'aide sociale. Quoi qu'il en soit, il y a des postes où ce sont des dépenses obligatoires. Donc on ne peut pas se laisser caricaturer comme cela, mais le débat doit être engagé entre nous.

L'enjeu d'un débat sur les orientations budgétaires et plus généralement l'enjeu de la politique, qu'elle soit locale ou nationale, c'est de mettre en cohérence les aspirations des gens, et essayer de dégager des marges de manœuvre nécessaires. Le contexte actuel n'est pas particulièrement porteur. Vous avez toujours un réflexe, chacun est dans son rôle, de légitimer un certain nombre de vos engagements financiers, l'appel à l'emprunt, la hausse de la fiscalité par des transferts de charges que vous ne cessez de dénoncer depuis maintenant de nombreux mois.

Sur le contexte économique et vous en avez parlé, vous l'écrivez même dans la délibération, où vous nous signalez que là où le chômage baisserait au niveau national, notre Département est plus pénalisé que d'autres. Sans porter de jugement de valeur, avant même de dénoncer une ambiance nationale, posons-nous d'abord la question de savoir ce que localement on peut faire contre cela, avant même de s'abriter derrière la responsabilité des uns et des autres. Que fait-on localement en Gironde pour endiguer le fléau du chômage ? Quelles sont les politiques mises en place, à part des chiffres que l'on égraine, pour l'insertion au niveau du R.M.I. ?

Sur le transfert des charges, enfin la décentralisation, je crois que ce n'est une découverte pour personne, cela n'a pas été une source d'économie, que ce soit l'acte 1 en 1982 ou l'acte 2 avec Jean-Pierre Raffarin. A l'époque j'étais un peu jeune, mais je ne me souviens pas qu'en 1982 l'Etat ait restauré tous ses collèges avant de les transférer aux départements. Donc là il faut arrêter de tirer sur la mule. Monsieur le Président, en 1982, si le Gouvernement de l'époque avait considéré que c'était une charge trop importante aux départements de lui transférer des collèges en piteux état, il fallait les restaurer avant de les transférer. Simplement l'objet de mon discours, c'est la démonstration qu'à ce niveau-là il y a une forme de continuité républicaine, et qu'il n'y en a pas qui ont fait mieux que d'autres. Vous faites la moue, mais je ne crois pas que la décentralisation de 1982 ait été une source d'économie.

Ce que je veux dire, c'est un choix politique. Nous on considère, comme vous l'avez fait un moment ou un autre, sur l'A.P.A., sur l'abandon de la part salaire sur la T.P., sur la disparition de la vignette, enfin les 35 heures, un certain nombre de choses qui ont touché les collectivités par une décision nationale, il faut assumer ce choix. Nous nous l'assumons et nous considérons que la décentralisation, quoi qu'il arrive, n'est pas une source d'économie. Ce qui coûte de l'argent, c'est surtout l'amélioration du service, et cela on ne le contestera jamais que dans ce département il y a une amélioration du service qui peut être mise en œuvre. On l'a vu sur l'A.P.A., on le voit peut-être, on le verra dans les mois qui viennent, sur le S.D.I.S. Donc ce qui coûte cher c'est l'amélioration. Et si on ne croit pas à ce que l'on fait, excusez la redite, mais qu'est-ce que l'on fait là ?

Nous on considère que la décentralisation ne doit pas se faire contre l'Etat, mais avec l'Etat. Beaucoup de transferts doivent être négociés. Il n'est pas normal que vous ayez adopté une posture immédiate face au représentant de l'Etat quand il s'est agi de discuter du transfert des routes nationales ou des T.O.S., sans même chercher à négocier. Je suis persuadé qu'un certain nombre de départements s'en tireront mieux parce qu'ils ont négocié avec les représentants de l'Etat au niveau de ces transferts. Nous on conteste le fait, on utilise la décentralisation comme un contre pouvoir national, ce n'est pas notre rôle, ou même un outil de reconquête du pouvoir.

Les collectivités historiquement, et notamment le Conseil Général qui de tout temps a été, pas contesté, mais chaque fois que l'on se pose la question de savoir quelle est la strate administrative qu'il faudrait réformer, ou peut-être même supprimer, là aussi c'est le Conseil Général qui est toujours pointé du doigt, quelle que soit d'ailleurs la couleur politique de ceux qui en discutent. Les conseils généraux ont voulu être des acteurs économiques de plein exercice ; c'est une bonne chose, il faut aussi assumer ce rôle.

Vous avez, Monsieur le Président, proposé et mis en place un observatoire. Nous nous en félicitons, d'ailleurs si vous vous souvenez bien, cela a fait l'objet d'une motion de notre part en juin dernier, où nous demandions là aussi la création d'un observatoire, d'une commission, on appelle cela comme on veut, d'évaluation du transfert des charges, des compensations. Et croyez bien que si l'Etat est défaillant, nous saurons le dire, et donc nous jouerons le jeu à ce niveau-là.

Vous parlez de la réforme de la T.P. dans vos documents, en disant que cela pourrait devenir une régression et une atteinte à l'autonomie financière, dont acte. Sur les variations, et notamment ce qui pourrait être l'effet rétroactif de la loi, heureusement qu'à un moment ou à un autre on va encadrer la T.P. sur ce département, elle est déjà trop importante. Quand on parle de politique économique, on ne considère pas que c'est un facteur d'attrait pour le développement économique que d'augmenter systématiquement la T.P. De façon générale, sur la politique fiscale, j'ai des tableaux qui viennent du Ministère des Finances, qui sont consultables sur Internet, ce n'est pas une faveur particulière que l'on m'accorde à ce niveau-là. Par rapport aux départements de la même strate, nos taux sont nettement supérieurs, donc ce n'est pas simplement un exercice pour équilibrer grâce à des recettes, des dépenses engagées, c'est aussi dans ce Département une logique de gestion. Vous privilégiez régulièrement l'appel à la fiscalité. Sur le foncier bâti, là où les taux en Gironde, en 2004, les sources sont le compte administratif 2004, là où le taux pour le foncier bâti est de 8,33 %, le taux moyen est de 7,62 %, une différence de 10 %. C'est bien un choix politique que vous assumez. Sur le non bâti, c'est à peu près équivalent, c'est 16,81 % au lieu de 16,80 % et le produit est peu important. Sur la taxe d'habitation en Gironde nous sommes à 6 points 49, alors que sur l'ensemble des départements de même strate on est à 5,85 ; c'est une différence nous sommes au-dessus de 10 % par rapport aux autres départements. Sur la T.P., c'est encore plus criant, nous sommes à 9 points 02, là où l'ensemble des départements de la même strate sont à 7,23 ; c'est un différentiel de 25 %. Quand on lit dans le document que vous nous avez présenté que nous sommes dans une période de modération fiscale, de pause fiscale, qu'est-ce que cela serait si vous aviez décidé de faire appel très fortement à la fiscalité !

Sur les évaluations, sur l'avenir de l'investissement, comme je le disais, il y a un certain nombre de dépenses que l'on ne considère pas comme étant prioritaires. L'extension de

l'Hôtel du Département 50 M € ce n'est pas rien. Les autres font ce qu'ils veulent. C'est tout à votre honneur, chacun est dans son rôle, il n'y a pas de souci. Au moment du vote du budget nous ne partagerons pas les mêmes orientations sur l'investissement.

Sur l'arbitrage, emprunt fiscalité, alors là je vous avoue que cela n'a pas été assez clair, on en reparlera au moment du B.P., le tableau présenté est quand même assez sommaire pour pouvoir se prononcer et dans mon esprit, en lisant d'un premier jet la délibération qui nous était proposée, c'était plutôt de savoir quel choix on privilégiait, plus d'emprunt ou une hausse de la fiscalité. Je m'aperçois aujourd'hui que ce sont les deux en même temps. On ne se prononcera pas aujourd'hui sur l'opportunité ou d'augmenter plus l'emprunt ou la fiscalité, ou d'augmenter aucun des deux, ou faire des économies, tant le tableau qui nous est donné est trop sommaire, et quand on aura le détail des dépenses et recettes envisagées que l'on pourra se prononcer. Voilà les quelques grandes lignes que nous souhaitons développer sur ces orientations budgétaires.

Nous pensons qu'il est urgent de reprendre contact rapidement avec les représentants de l'Etat, je pense au Préfet, pour ce qui est du transfert des routes nationales, des T.O.S. Les décrets ne sont pas passés. Je crois savoir que le Préfet s'est battu, avec d'autres, pour qu'un certain nombre de tronçons que l'Etat voulait transférer et qu'en fait il va garder, la liaison entre la rocade et l'aéroport notamment qui aurait pu être coûteuse. C'est en bonne voie d'être acté, ce n'est pas fait.

Sur les baisses de recettes de l'A.P.A., je ne vais pas rouvrir le débat que l'on a déjà eu ici. Mais enfin ne venez pas reprocher à l'Etat sur le R.M.I. un décalage de financement, ou à priori un manque de compensation sur la loi sur le handicap, alors que vous aviez voté des deux mains l'A.P.A. qui est l'exemple même où l'Etat s'est déchargé sur les collectivités, même si le fond de la loi va dans le bon sens. On ne l'a jamais remis en cause. Mais enfin à l'époque je ne me souviens pas que vous ayez crié avec les loups, je ne m'en souviens pas. Quand on note aujourd'hui que les recettes attendues sont moins importantes, ce n'est pas simplement par rapport au nombre d'allocataires, c'est que les critères nouveaux de péréquation ont été mis en place, et qu'aujourd'hui la compensation se calcule aussi sur le potentiel fiscal et la richesse des départements. Donc ce n'est pas un désengagement forfaitaire de l'Etat, ce sont les critères de calcul qui font que l'on prend en compte le nombre de personnes, mais aussi le potentiel fiscal et la richesse des départements.

Sur le transfert du R.M.I., bien entendu il y a un décalage, dès le départ. Et là ce n'est pas la loi de décentralisation, c'est la loi de février 2003 le R.M.I. – R.M.A. Dès le départ on savait que la compensation et le recalage pouvaient se faire au moment du compte administratif. S'il faut attendre moins longtemps, votons le compte administratif plus vite, et cela nous permettra de demander à l'Etat, plus rapidement, de respecter ses engagements. J'imagine, je m'avance peut-être, que l'on doit pouvoir avancer l'adoption du compte administratif dans cette collectivité. Peut-être que ce n'est pas possible matériellement, vous me répondrez.

On considère que ces orientations sont quand même assez floues par rapport au budget qui pourrait être construit. Bien évidemment vous nous éclairez sur les grandes masses auxquelles il faudra faire face, tant en dépenses qu'en recettes, au moment de l'élaboration du budget. Sur le détail, ce n'est pas l'objet non plus de ce débat, mais enfin on considère que

c'est assez flou, et on pense que cela ne laisse pas de bonnes augures pour la présentation du budget.

Daniel JAULT :

Rapidement trois observations. La première pour dire peut-être, depuis le temps que je suis ici un élu, combien a coûté la location des bureaux que nous louons depuis le temps où nous n'avons pas eu encore la place de reconstruire. L'argent dépensé pour les locations que nous avons l'obligation de faire approche la construction que nous prévoyons de faire. Donc il vaut mieux être propriétaire, vous en conviendrez, d'ailleurs c'est votre politique, il vaut mieux être propriétaire que locataire.

Autre observation, pour dire que puisque vous admettez que la décentralisation nous coûte trop cher, je dis tout de suite : "arrêtons-là, nous en avons assez, cessons tout processus nouveau de décentralisation".

Et la troisième observation, cette histoire des 35 heures, par laquelle nous avons pensé de cette façon résoudre une grande partie du chômage, dont je me pose la question de savoir d'où il provient, mais je crois aussi l'avoir trouvé. Les français sont actuellement parmi les gens qui sont responsables du plus grand nombre de naissances dans les pays européens. Vous savez aussi que vers l'année 2025 nous serons sur la planète entre 12 et 15 milliards d'individus. Avec la réduction du temps de travail, comme vous le déclarez actuellement et comme vous le prouvez puisque nous assistons à nouveau à un déferlement de licenciements et d'autres processus de mise au chômage, comment allez-vous progressivement expliquer le travail que vous donnerez aux enfants si vous ne réduisez pas le temps de travail ? Maintenant, si vous préférez qu'au lieu de faire 35 heures on en fasse 70, il y aura forcément des gens qui n'iront pas travailler. La deuxième question que je vous pose à terme. A force de réduire le travail et le temps de travail pour tout le monde, comment à l'avenir, vers 2025 allez-vous employer les gens qui ne travailleront pas ? Réfléchissons à ce problème.

Alain RENARD :

Je voudrais un peu témoigner dans un domaine qui est celui que j'ai en charge, celui des ressources humaines, de cette distanciation qui existe dans les propos tenus par Nicolas Florian sur une certaine approche éthique en la matière et sur des reproches qui seraient faits au Conseil Général de la Gironde d'avoir refusé, par principe, la discussion et les transferts au niveau du Conseil Général. Quelle serait sa réaction si on commençait par lui dire : "signez en bas du chèque, après nous déterminerons le montant de la facture ? Or aujourd'hui, dans les thèmes qui nous intéressent, lorsque nous abordons ces questions un peu concrètes, par rapport à ce qui doit reposer sur la fiscalité, ou un financement quelconque du Conseil Général il y a une absence de lisibilité. Et cette démarche-là, elle est aussi bien en direction du Conseil Général que de ceux qui ont vocation à venir éventuellement intégrer le Conseil Général. Nous rencontrons ces agents, ces responsables, tous cadres, de la D.D.E., du Rectorat, de l'Education Nationale, et ces hommes et ces femmes déjà ne savent pas quel est le projet de l'Etat. Parallèlement à cela l'Etat organise, selon les compétences qu'il souhaite garder, ces outils et ces moyens. Qui refuse à l'heure actuelle la négociation, qui refuse d'évoquer une question, une décision de l'Etat en direction des collectivités ? L'Etat est en train de se structurer en méconnaissant totalement une logique de dialogue avec ceux et celles

vers lesquels il souhaite diriger une partie des moyens et une partie des hommes et des femmes qui ont exécuté ces tâches.

Sur une partie des moyens, je crois que Yves Lecaudey, bien plus que moi, pourra préciser un certain nombre de ces chiffres. Aujourd'hui on nous demande de prendre en considération notamment en terme de voirie. Je suis sur un secteur, le Nord Gironde, où il y a deux voies. Nous venons juste de terminer le doublement de la RN 10 promise il y a 25 ans, sous le Premier Ministre Jacques Chaban Delmas, avec Olivier Guichard, et ces travaux de doublement de la RN 10 sont cofinancés. Je suis né à côté, donc il y a 25 ans. Je ne vous permets pas de contester certains de mes chiffres, je les connais ils sont dans mon jardin. Donc il y a 25 ans de cela on a dit : on termine la construction de l'autoroute A 10, parallèlement à la nationale 10, voirie nationale, cofinancement Etat-Région et Département. Et on nous laisse aujourd'hui une RN.137, c'est l'autre partie du territoire qui me concerne, dans un état déplorable. Sérieusement, Nicolas Florian, là en l'occurrence, n'est-ce pas un marché de dupe qui est proposé ? Et par dignité pour les concitoyens, les hommes et les femmes qui aujourd'hui ont fait ces travaux et les gèrent, n'était-il pas de bonne politique que le Conseil Général, avant de signer, souhaite avoir le bénéfice de l'inventaire ?

La deuxième chose par rapport aux effectifs. Stéphan Delaux nous dit : "l'Etat s'est engagé à hauteur des moyens qu'il y consacrait". A-t-il fait un peu le point sur la façon dont l'Etat répondait aux charges qu'il souhaite nous transférer ? Je parle en terme de personnel dans les D.D.E., en terme de personnel de l'Education Nationale au niveau des collèges. Aujourd'hui, bien sûr qu'il faut améliorer, mais par rapport à une situation de justice et d'équité par rapport à une mission que l'on a à accomplir. Améliorer cela ne veut pas dire compenser ce qui n'a pas été fait par les autres .

Et puis dernier point, j'attends avec beaucoup d'impatience les démonstrations et les explications que nous allons avoir par rapport au logement des services à l'occasion du vote du B.P. 2006. Nous avons des réalités, et la décision qui a été prise d'une extension de l'hôtel du département vise à optimiser un certain nombre de fonctionnement de nos services. Croyez-bien que cette décision, lourde financièrement, nous avons l'habitude de compter nous aussi, est à l'issue d'un échange plus qu'approfondi sur les différentes options. Mais j'attends avec beaucoup d'impatience de voir la qualité du lapin qui va sortir du chapeau.

Jacques RESPAUD :

Il faut apporter des éclaircissements. Je suis de ceux qui pense que les droits de l'opposition doivent être respectés, et en conséquence il faut répondre aux questions que vous vous posez. C'est à ce titre là que je me permets d'intervenir. Vous dites que l'on est passé à côté du challenge, du bon challenge du moins. Je crois au contraire, qu'on est bien dans ce challenge, et je remercie les services financiers et Yves Lecaudey sur le travail fait et sur les économies qui ont dû être envisagées pour arriver au chiffre qu'il nous propose aujourd'hui, 4 % de fiscalité, malgré l'augmentation continue de la précarité et les transferts de charges qui finalement ne correspondent pas aux véritables transferts de ressources. Malgré cela on arrive à un taux acceptable. Vous avez regardé sur Internet les résultats du Département, mais vous vous êtes trompé de colonne. Il y a un endroit où il y a l'ensemble des départements du territoire français de même strate mais je n'ai pas trouvé les mêmes chiffres. Il faudra que l'on regarde ensemble, je ne les ai pas ici. On pourra regarder aussi les évolutions dans les départements limitrophes, notamment dans le Lot et Garonne, pour voir comment ils ont

résolu cette question. Ceci dit, faire des économies, je crois que cela ne fait plaisir à personne d'augmenter les impôts, donc le besoin d'économie c'est la recherche permanente que l'on peut avoir en tant que responsable de ce Département. Sur quel poste ? J'ai entendu les deux postes. Je ne vais pas trop insister, mais j'ai entendu deux choses. Il faut faire des économies sur le personnel, et d'autre part sur le logement des services à travers l'extension de l'hôtel du département. C'est à la fois les conditions de travail et le cadre de vie de ceux qui travaillent ici, mais c'est également l'accueil des usagers. C'est vrai qu'une de nos fonctions est de mieux accueillir pour mieux répondre justement aux besoins de nos usagers. Et là grâce à un transfert de charges entrepris on va passer de 4000 à 6000 salariés au Conseil Général, la seconde entreprise pratiquement après l'hôpital Pellegrin, et peut-être de la Région. Donc c'est considérable, et à partir de là cela nécessite un certain nombre de locaux. Je crois que tout le monde sait maintenant qu'il vaut mieux être propriétaire que locataire des locaux. Si on regarde le coût des locations annuellement depuis que l'on est ici, il aurait mieux valu que l'on soit directement propriétaires des locaux que l'on a, quel qu'en soit le coût à un moment donné ; la charge de l'emprunt aurait été beaucoup plus faible que la charge de la location par la suite.

M. LE PRESIDENT :

Et l'Etat qui est ici dans notre propriété !

Nicolas FLORIAN :

Il faut le mettre dehors !

M. LE PRESIDENT :

Lisez la loi Nicolas Florian, vous verrez que c'est impossible.

Jacques RESPAUD :

Il va y avoir d'autres nécessités en matière immobilière. Rien que la maison du handicap que vous avez adopté tout à l'heure, Nicolas Florian, cela représente 200 personnes qu'il va falloir loger. Vous avez voté pour le parc immobilier des maisons départementales de la solidarité et de l'insertion, on a un grand projet de construction dans les dix prochaines années, on va essayer de l'accélérer pour tous les personnels qui travaillent dans les pôles sociaux que nous sommes en train de constituer. C'est vrai que cela coûte cher, et dans ce cadre là 4 % d'augmentation de la fiscalité ce n'est peut-être pas trop. Mais en tout cas je ne suis pas pour une augmentation de la fiscalité ; ce que je regarde c'est par rapport au service rendu est-ce que cela correspond. Si on arrive à avoir une politique immobilière plus active, je pense que cela vaut le coup d'avoir 4 %.

M. LE PRESIDENT :

Je vais donner la parole, mais ceux qui prennent la parole plusieurs fois il faut penser aux autres. Je veux bien, mais on revient encore... Cela n'apporte rien. Je suis très libéral pour un socialiste.

Stéphan DELAUX :

C'est pareil à la mairie de Bordeaux, on est dans le même régime de libéralisme qui permet aux orateurs d'intervenir à de très nombreuses reprises.

Je voulais simplement préciser ma pensée pour ne pas qu'elle soit caricaturée ou déformée quand je parle d'économie. J'ai dit que les deux objectifs prioritaires à défendre étaient d'une part l'investissement productif, et d'autre part la solidarité, Gilbert Mitterrand, puisqu'il s'agit bien de notre mission principale, non seulement formelle, mais je pense politique, sociale, et je dirai même humaine.

Quand je parle d'économie, bien entendu, il ne s'agit pas de caricaturer en disant : "qu'est-ce que vous voulez supprimer ?" Non, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit simplement, hors des priorités que l'on s'est fixé, d'avoir une attitude générale et un regard critique par rapport aux politiques que l'on engage pour faire une politique d'économie générale par rapport à l'ensemble des responsabilités que l'on s'est donné. Je sais bien que ce n'est pas un exercice facile. Je ne dis pas qu'il suffit de claquer dans les doigts pour que cela arrive tout seul. J'ai bien conscience que les vices-présidents que vous êtes, chacun dans ses responsabilités, sont hyper sollicités de partout, de toute part, par les uns et par les autres, et qu'il est difficile de répondre à l'ensemble de ces sollicitations, et ce que vous vivez ici, d'autres le vivent dans d'autres collectivités, nous le vivons à Bordeaux. Mais il n'empêche que si l'exercice est difficile il mérite pour autant d'être tenté. Par rapport à l'ensemble de nos politiques qui sont engagées et qui sont chacune légitime et bonne, il faut faire une action économique, il faut soutenir les associations, il faut avoir de l'action culturelle, mais à l'intérieur de chacune de ces politiques, avoir une attitude de recherche d'économie qui nous permette de mieux satisfaire nos priorités, dans un contexte budgétaire, comme l'a dit le responsable du budget, effectivement difficile, ce que nous comprenons parfaitement bien.

Jacques RESPAUD :

Pour dire que l'on regarde bien les dossiers, parce que pour Stéphan Delaux et bien d'autres parmi nous il n'y a pas eu toujours satisfaction à 100 % sur les demandes qui sont faites. On en a discuté à la commission permanente des Escales du livre à Bordeaux ou de la Fête du vin. Vous n'avez pas obtenu tout ce que vous vouliez, donc c'est bien un souci que nous avons de bien regarder le dossier et de limiter notre apport à ce qui est nécessaire.

Yves LECAUDEY :

Je rappelle que nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires qui n'est pas sanctionné par un vote et que nous sommes à la première approche de l'élaboration d'un budget, ce qui peut expliquer l'imprécision que d'aucuns baptisent floue ; c'est un problème d'analyse personnel.

Stéphan Delaux, soyons bien clairs, nous sommes pour la décentralisation, je crois même que c'est de chez nous qu'elle est partie, si je me souviens bien. Sauf que l'on a commencé par décentraliser des pouvoirs et des compétences, et aujourd'hui, avec des étapes intermédiaires, je vous en donne acte, on décentralise, on transfère surtout des charges avec les difficultés pour les compenser dans la durée. Mais on évaluera, il y a un observatoire, on

est bien clair, et nous ne traduirons en fiscalité les augmentations que si elles sont constatées et validées.

Vous avez parlé du S.D.I.S. Je vous signale que les 65,750 M€ de notre participation ont été, par obligation ou par résignation, votés à l'unanimité par un conseil d'administration paritaire. Par conséquent, je pense que les uns et les autres nous n'avions pas le choix. Il fallait, je l'ai dit tout à l'heure, traduire les 35 heures, l'A.R.T.T., etc., et vous nous avez dit : "c'est vous". Mais la départementalisation c'est vous, c'est Alain Juppé, et c'est parti de là. Par conséquent rendons à César, là nous serons clairs.

Je suis inquiet personnellement, parce que j'ai quelques responsabilités au S.D.I.S. et ici, chaque fois que j'apprends que les représentants syndicaux des sapeurs pompiers sont reçus par Nicolas Sarkozy, j'ai la trouille, et malheureusement j'ai raison parce que chaque fois il leur accorde satisfaction et je sais que c'est nous qui allons payer. Il les a reçus au mois de juillet, il y a eu des majorations de grades, de points, la création des majors, etc., aussitôt il a fallu ajouter 1 M€ sur les salaires du S.D.I.S. Alors, on a quelques raisons d'avoir peur, c'est de la décentralisation bien conduite, cela dépend par qui et pour qui.

Alors les économies, si vous trouvez une collectivité, quelle qu'elle soit, dont le responsable des finances, quel qu'il soit, n'a pas envie de faire des économies, il faut me téléphoner tout de suite. Sauf que généralement aussi, quel qu'il soit, il a les mêmes difficultés avec les siens et avec ses opposants.

Nicolas Florian, les locaux, lorsqu'ils sont loués, quelqu'un l'a dit cela coûte cher en loyer, mais en plus nous ne sommes pas chez nous et lorsque nous faisons des travaux d'aménagement ou d'entretien nous ne récupérons pas la TVA parce que nous ne sommes pas propriétaires. Par conséquent cela s'ajoute à la dépense de location et à la maîtrise quant à l'utilisation au fonctionnement. Ce qui coûte, dites-vous, c'est l'amélioration du service, c'est vrai. Mais le danger de la décentralisation, telle qu'elle est aujourd'hui, et cela été vrai tout le temps, c'est qu'au fur et à mesure que vous rapprochez le pouvoir de décision de l'administré nous voyons naître dans une société faite d'égoïsme et d'un peu d'irresponsabilité des exigences et des demandes croissantes de la part de tous, qui elles ne sont pas compensées parce que le service qui s'améliore n'existait pas avant, donc il n'est pas compensé.

Vous nous dites que la décentralisation il faut la faire avec l'Etat. Pardon, nous pensons que c'est l'Etat qui est demandeur et c'est lui qui doit la faire avec nous. C'est quand même plus logique ; c'est au demandeur de faire des propositions.

Les contacts avec le Préfet ! Mais on en a en permanence, chacun fait son travail. Et je vous entends affirmer des choses dont hier ou avant hier, nous n'avons pas pu avoir la confirmation alors que cela fait quelques réunions que nous le demandons, quant à cette voie Bordeaux Aéroport international. Mais par contre je vous signale que nous n'avons pas de réponse non plus sur les routes que l'on veut nous transférer, et dont, à notre corps défendant, nous ne contestons pas qu'elles entrent dans la décentralisation. Il y a des ouvrages d'art, Saint-André de Cubzac, un pont Eiffel, où les travaux pour mise en sécurité sont chiffrés par l'Etat depuis plusieurs années à 28 M€, et les travaux sur ouvrage d'art ne font pas partie des ressources de compensation. Ce sont des réponses que nous attendons, parce que 28 M€ c'est 7 points de fiscalité.

Et alors, la réforme de la TP, j'ai évité d'en parler tout à l'heure, mais un mot tout de même, quand vous parliez des risques. La loi des finances, pour l'instant, prévoit que la T.P. ne pourra pas le payer par une entreprise, ne pourra pas dépasser 3,5 % de la valeur ajoutée produite par cette entreprise. Jusqu'ici on est dans une fourchette plutôt entre 3,8 et 4,5. C'est donc un manque à gagner, un risque sur les ressources fiscales, et ensuite c'est le constat que sur la T.P. nous n'avons plus la maîtrise de nos taux puisque de toute façon l'impôt acquitté est plafonné. C'est une restriction de pouvoir et d'autonomie financière pour la collectivité.

Vous nous avez parlé des comparaisons de taux. Je crois Nicolas Florian (on vérifiera, on ne va pas s'étriper là-dessus) que vous confondez entre les taux d'évolution d'une année sur l'autre pour la T.H., le foncier non bâti, et le foncier bâti, et les taux appliqués. Parce que sur les trois premiers, nous sommes inférieurs à la moyenne de la strate, tandis que sur la T.P., nous l'avons toujours dit, nous sommes au-dessus de la moyenne de la strate. Et pourquoi ? Parce qu'historiquement les bases de T.P. dans ce département sont faibles, et qu'à partir de bases faibles, si vous voulez garder un dosage de la fiscalité avec un poids de la fiscalité entreprise T.P. équivalent à la fiscalité ménage, vous êtes obligé de forcer sur la fiscalité, mais plus les bases sont faibles par rapport à la moyenne de la strate, plus l'augmentation de taux que vous proposez est forte. C'est une démonstration qui malheureusement n'est pas difficile à faire.

Mais par contre, un point, à l'heure actuelle la difficulté pour la T.P., c'est que pour lutter contre les augmentations auxquelles les collectivités locales sont obligées, essayer de garder un bon dosage entre l'impôt des ménages et l'impôt des entreprises, l'Etat a compensé pour les entreprises par des dégrèvements successifs : la part salariale, les réductions immobilisations, etc. Si bien qu'aujourd'hui c'est l'Etat qui paie une part non négligeable de la T.P. des entreprises, et comme il veut cesser cela parce qu'il a des besoins, il dit que les collectivités locales vont arrêter de taxer professionnellement. En clair quand ils érigent des dispositions comme le plafonnement à 3,5 % de la T.V.A., c'est pour permettre aux entreprises de continuer à payer peu par rapport aux autres participants contribuables, mais à ne plus faire compenser par l'Etat mais par le manque à gagner des collectivités. Voilà des constats, on peut s'opposer sur des chiffres, et le flou je vous promets il va se dissiper. J'ai dit ouvertement que nous étions à la corne de brume, on mettra ces chiffres, ces comparaisons, tout ce que l'on a sur les comptes administratifs en vis à vis.

Mais je redis ici, au nom du Président de la majorité départementale, 4 % : 153 M€, c'est ce que nous avons trouvé pour limiter la casse. Ce qui peut se produire c'est que les 153 M€ ne se mobilisent pas, loin de là, avec les rythmes de réalisation dus en particulier à nos partenaires Etat et communes. Ce qui peut se poser aussi, c'est que notre épargne brute, malgré les 4 %, se dégrade davantage, si les risques T.P. (on ne sait pas, la loi n'est pas votée), je vous ai parlé du S.D.I.S. et les conséquences là-dessus, si les risques couverture T.I.P.P., si les risques couverture intégrale de la prestation compensatrice du handicap, si les sommes attendues sont inférieures à celles que nous inscrivons par souci de transparence et de respect de la loi, notre épargne nette, malgré les 4 %, se dégradera et on la compensera obligatoirement par de l'emprunt, sauf que l'on ne pourra pas continuer indéfiniment à emprunter. L'inconvénient de l'emprunt, c'est qu'il faut le rembourser.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Yves Lecaudey et la Direction des Finances, Marc Fauveau, Jacky Lebeau, et tous les personnels qui ont beaucoup travaillé. On prend acte.

Par moment comme cela, la chanson de Dalida me revient : "Paroles, Paroles ! Des mots, toujours des mots, rien que des mots !". A un moment donné cette chanson m'est revenue à l'esprit.

Nous avons encore une motion qui va être présentée par notre collègue Jean-Luc Gleyze.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

MOTION RELATIVE AU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE BORDEAUX / TOULOUSE

Présentée par Jean-Luc GLEYZE

Le C.I.A.D.T. du 18 décembre 2003 a décidé l'inscription de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux / Toulouse sur la carte des infrastructures à long terme, ainsi que le lancement du débat public correspondant.

L'ambition de ce projet, en lien étroit avec l'aménagement programmé de la L.G.V. entre Tours et Bordeaux, consiste à réduire le temps de déplacement ferroviaire entre Paris et Toulouse à 3 heures (au lieu de 5 heures actuellement). Réseau Ferré de France (R.F.F.) en est le maître d'ouvrage.

Le débat public s'achèvera le 18 novembre et le Conseil Général de la Gironde, en qualité de collectivité locale pouvant être sollicitée pour cofinancer ce projet, se doit d'exprimer à ce sujet son point de vue. Trois questions sont posées à cette occasion :

- ' Le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Bordeaux / Toulouse est-il opportun ?
- ' Si oui, quelles sont les solutions fonctionnelles à privilégier ?
- ' Quels sont les enjeux territoriaux et environnementaux de ces solutions ?

Les constats préalables à une prise de décision sont les suivants :

✓ Le rail est un mode de déplacement à privilégier par principe : moins consommateur d'énergie, réduction des gaz à effet de serre, moins polluant, plus sûr ;

✓ La pertinence d'un projet ferroviaire est liée aux réponses qu'il apporte au regard de la diminution de la circulation routière. En Gironde, et au delà en Aquitaine, le principal enjeu réside dans les considérables flux de marchandises qui transitent sur la façade Atlantique : 19.000 poids lourds en 2002, 28.500 prévus en 2010. La L.G.V. Bordeaux / Toulouse n'apporte aucune solution à ce problème.

✓ Un projet de L.G.V. doit s'inscrire dans la perspective de schémas nationaux et européens de transports. A ce titre, ce projet n'est pas opportun :

- il ne figure pas parmi les 30 grands projets prioritaires de réseaux transeuropéens de transports, arrêtés en avril 2004 par l'Union Européenne,
- il ne présente aucun lien avec les efforts d'infrastructures ferroviaires en cours de réalisation en Espagne, avec des solutions mixtes fret/passagers justifiées par le développement des transits entre le Nord de l'Europe et la péninsule ibérique.

✓ Il est notoire que l'Etat sera dans l'impossibilité de financer tous les projets ferroviaires prévus sur le territoire national. L'Union Européenne choisit quant à elle de privilégier en la matière le financement des lignes qu'elle juge prioritaires. La L.G.V. Bordeaux / Toulouse n'en fait pas partie. Par ailleurs, alors que R.F.F. ne peut actuellement affecter les 500 millions d'€ nécessaires à l'entretien des lignes existantes, il est opportun de

s'interroger sur l'utilité d'un projet coûteux (près de 3 milliards d'€ en hypothèse basse) et non prioritaire.

- ✓ L'organisation du débat public a traduit une forte opposition contre ce projet :
 - d'élus aquitains, toutes tendances confondues, dont la représentation populaire s'étend des diverses strates locales jusqu'au plan européen,
 - d'institutions (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Pays des Landes de Gascogne, Conseil Economique et Social d'Aquitaine, Chambre d'Agriculture de la Gironde, Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine, Syndicat des Sylviculteurs, SEPANSO, Association des Maires de Gironde, Fédération Départementale de Chasse, etc.),
 - d'associations locales et de citoyens ;

Ces éléments étant actés, le Conseil Général :

✓ répond à la première question du débat public en jugeant ce projet non prioritaire au regard des enjeux de rééquilibrage en Aquitaine du trafic routier vers le rail, auxquels la L.G.V. Sud-Europe Atlantique peut en revanche apporter des réponses satisfaisantes,

✓ ne se prononce pas sur les deux autres questions du débat, puisqu'il juge le projet inopportun,

✓ demande que soit organisé dans les meilleurs délais le débat sur la L.G.V. Sud-Europe Atlantique, seul projet ferroviaire pertinent sur la Région Aquitaine,

✓ tient à exprimer ses positions à l'égard de tout projet ferroviaire à venir sur son territoire, à savoir :

- veiller à alléger l'important trafic routier en développant le fret ferroviaire, particulièrement sur la façade atlantique,
- privilégier l'utilisation des voies existantes afin de réduire les conséquences négatives de ces projets.

Jean-Luc GLEYZE :

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet de ligne à grande vitesse a été soumis depuis le 8 juin dernier. Certains de mes collègues ici présents et d'autres absents et moi-même avons souhaité proposer au vote de cette assemblée l'expression d'un avis du Conseil Général concernant ce projet.

Yves d'AMECOURT :

Nous avons, au cours des mois qui viennent de s'écouler, soit nous personnellement, l'un d'entre nous, des membres de notre famille politique, pris position au cours de ce grand débat dans le sens de cette motion. J'avoue que les mots sont exactement le sens de ce que nous pensons et des positions que nous avons prises les uns ou les autres. Donc la priorité pour nous c'est bien la L.G.V. Sud Europe Atlantique et pas la liaison Bordeaux-Toulouse. Donc une fois que cet avis est énoncé il n'est pas utile de se prononcer sur les deux autres

questions. Donc nous avons envie qu'un débat soit organisé sur la L.G.V. Sud Europe Atlantique.

Et quant aux positions à l'égard des projets ferroviaires, en général, nous souhaitons, et c'est urgent, que la S.N.C.F. se réengage de façon urgente dans le transport de fret, et notamment dans notre Département sur le transport de bois. Voilà bien maintenant plus de dix ans que la S.N.C.F. se désengage dans le transport du bois, ce qui fait qu'il est moins cher de faire venir une bille de bois d'Afrique ou d'Amérique Centrale que de la transporter d'un bout à l'autre de la France. En conséquence, quand on est le deuxième département forestier de France comme est la Gironde, il est important que l'on fasse pression, et cette motion est l'occasion de le faire. Simplement dans la ligne sur le développement du fret ferroviaire insister bien sur le transport du bois.

Et puis que la S.N.C.F. s'intéresse aussi au transport des personnes, c'est très bien d'aller très vite d'un bout à l'autre de la France, mais il est important aussi d'aller vite le matin à son travail. Donc aller très vite de Toulouse à Paris, c'est certainement formidable, mais mettre une heure et demie pour aller rejoindre son travail le matin, c'est inacceptable. Dans l'ordre des priorités, nous pensons qu'il est prioritaire de s'intéresser au transport de voyageurs localement.

Bien sûr l'esprit que nous soutenons c'est que l'on réutilise plutôt les couloirs actuels plutôt que de créer des couloirs nouveaux, sinon on va transformer notre pays en gruyère et que c'est assez invivable pour les gens qui habitent entre deux couloirs d'avoir de telles conditions d'habitation. C'est très facile quand on fait des travaux de créer du neuf au milieu d'un terrain vierge, mais à long terme, et quand on soutient le développement durable comme le fait notre institution, il est plus important, même si cela coûte plus cher, d'investir dans le renforcement des réseaux existants et dans l'élargissement éventuellement des couloirs actuels.

Enfin, quand on est dans une politique de développement durable, comme nous le sommes, il faut que nous nous posions la question, au niveau de notre Département, au niveau de notre Région, au niveau de notre pays, de savoir si aller toujours plus vite est la bonne réponse à nos problèmes d'aujourd'hui. Vivre vite c'est certainement intéressant, mais il va falloir vivre mieux, et vivre vite pour ne pas vivre mieux cela n'a pas tellement d'intérêt.

Voilà un petit peu le sens de notre position.

Daniel JAULT :

Simplement pour ajouter une très brève observation. On ne parle encore jamais de la reprise du cabotage, et de la reprise du cabotage. On parle de la Côte Atlantique alors que les matières premières comme le bois pourraient très bien bénéficier de ce type de transport qu'il faudra bien un jour ou l'autre prendre en considération.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

Cette motion sera transmise à Monsieur Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, pour faire connaître la position du Conseil Général de la Gironde.

Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde